

Rapport 2024



ECAR
1810
Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention



SOMMAIRE

04	CHIFFRES-CLÉS
06	GRANDES LIGNES
08	ASSURANCE
	Patrimoine bâti / Primes Sinistres / Réassurance
16	PRÉVENTION
	Communes / Subventions Action spéciales / Formations / Divers
20	INTERVENTION
	Formation / Inspectorat Défense incendie / Régions
28	ADMINISTRATION
	Placements / Informatique Durabilité
32	ORGANISATION
	Chambre d'assurance immobilière Experts externes / Organe de révision
36	FINANCES
	Résultats généraux / Révision et approbation des comptes
40	BILAN
42	COMPTE PROFITS ET PERTES
44	FLUX DE TRÉSORERIE
46	VARIATION CAPITAUX PROPRES
49	GLOSSAIRE
50	ANNEXES
	Principes de présentation des comptes et d'évaluation / Informations sectorielles / Placements de capitaux / Hors exploitation / Annexes aux comptes annuels

2024 2023

BÂTIMENTS ASSURÉS

51'965 51'602

TAUX DE PRIME MOYEN

0.612 ‰ 0.611 ‰

RÉSERVES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

2.94 ‰ 3.51 ‰

SINISTRES FEU

222 253

SINISTRES ÉLÉMENTS NATURELS

608 3'949

DOMMAGES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

0.132 ‰ 2.038 ‰

CAPITAUX ASSURÉS

66.074mia 62.313mia

PRIMES ENCAISSÉES

40'424'525 38'060'162

FONDS DE RÉSERVE

194'541'262 218'655'926

DOMMAGES FEU

5'165'382 6'370'735

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

3'578'660 120'604'406

DOMMAGES TOTAUX

8'744'042 126'975'141

Bien qu'annoncée comme l'année la plus chaude en Europe depuis 1850, 2024 aura été clémente pour les bâtiments du canton, particulièrement en ce qui concerne les dommages naturels. Après le déchaînement du 24 juillet 2023, dont les conséquences se sont encore alourdies, les quelques épisodes météorologiques marquants de l'exercice écoulé ont paru bien anodins. Ce relatif répit a été le bienvenu, le traitement des dossiers de La Chaux-de-Fonds ayant continué de mobiliser une part importante des ressources de l'Établissement, mais également de la disponibilité des artisans.

Heureusement, une fois de plus, le système mis en place par les établissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse a fait ses preuves. Au-delà des couvertures de réassurance classiques contractées au travers de l'Union intercantonale de réassurance, le mécanisme de solidarité entre ECA a parfaitement fonctionné. C'est ainsi que plus de la moitié des dommages de 2023 ont été pris en charge par les établissements des autres cantons. L'ECAP ne peut qu'être reconnaissant de ce soutien, à plus forte raison puisque c'est la seconde fois qu'il y recourt, après 2021.

Sur le plan interne, 2024 peut être considéré comme une année de consolidation.

Pour le secteur Assurance, l'année aura été marquée par le passage d'une gestion de crise à une organisation renforcée, mais agile. Le défi consiste à pouvoir s'adapter à des variations extrêmes de l'activité en étant capable de traiter un volume important de sinistres, impliquant des milliers de devis et de factures. Parallèlement il s'agit de garantir une charge de travail suffisante dans les périodes creuses. La polyvalence des collaborateurs, entre sinistres et estimations, permet d'atteindre cet objectif.

Une certaine stabilisation est également en vue au sein du secteur de la Prévention. Après le lancement de la campagne contre le ruissellement en 2023, ses effets se sont déployés au fil des mois. Le flux soutenu des demandes de subvention et des réalisations de mesures de protection s'est confirmé, attestant de la pertinence de l'action. La réforme du fonctionnement des commissions de police du feu, par la digitalisation des visites et de la formation, s'est poursuivie, laissant augurer une mise en œuvre complète en 2025.

Le secteur Intervention a vu son activité fortement influencée par l'avancement du chantier de la piste de formation de la Presta. Outre la gestion des travaux, les plans de formation ont dû être adaptés aux nouvelles infrastructures afin d'exploiter au mieux l'outil à disposition. La fin des travaux est planifiée vers la mi-2025 avec une inauguration officielle fixée au 12 septembre.

La transformation des différents environnements au sein desquels évolue l'ECAP a incité son conseil d'administration et sa direction à lancer une réflexion approfondie sur le développement de l'institution. Quatre axes principaux qui orienteront les efforts et les actions dans les années à venir ont été définis, à savoir:

- › l'amélioration de la résilience des bâtiments,
- › les moyens d'intervention des collectivités lors d'événements naturels de grande ampleur,
- › la capacité de l'ECAP à traiter des sinistres de masse,
- › l'évolution de l'organisation et de la culture de l'établissement face aux changements sociétaux.

Ces lignes directrices vont guider les politiques de l'ECAP durant les prochains exercices afin de lui permettre d'être armé pour assumer ses responsabilités à l'égard des propriétaires neuchâtelois.

Au final, une sinistralité modérée et de bons rendements financiers permettent de clôturer l'exercice 2024 sur un bénéfice réjouissant qui permet de compenser la perte historique de 2023.

Cet exercice clôt une période de 12 ans de présidence à la Chambre d'assurance immobilière pour le soussigné de gauche, période durant laquelle, l'ECAP aura su se renforcer, se consolider financièrement et se moderniser, dans un contexte historiquement inédit. Au travers d'une succession d'événements de grande ampleur l'établissement a adapté son organisation et consolidé ses bases pour affronter les mutations de l'environnement, confirmant ainsi son rôle au côté des propriétaires neuchâtelois pour prévenir, intervenir et assurer.

Alain Ribaux
Président
de la Chambre
d'assurance
immobilière



Jean-Michel Brunner
Directeur
de l'ECAP





L'année a été très chargée tant pour le personnel technique qu'administratif. Ce sont plus de 8'000 devis et 5'900 factures en lien avec la tempête du 24 juillet 2023 qui ont été analysés, amendés et/ou validés. À cela s'ajoute bien évidemment la gestion des sinistres courants et le solde des événements de 2021 (grêle, hautes eaux et laves torrentielles). Fort heureusement, grâce à une bonne collaboration tant avec les artisans qu'avec les propriétaires ou leurs représentants, le traitement des cas même complexes a pu avancer de façon très satisfaisante.

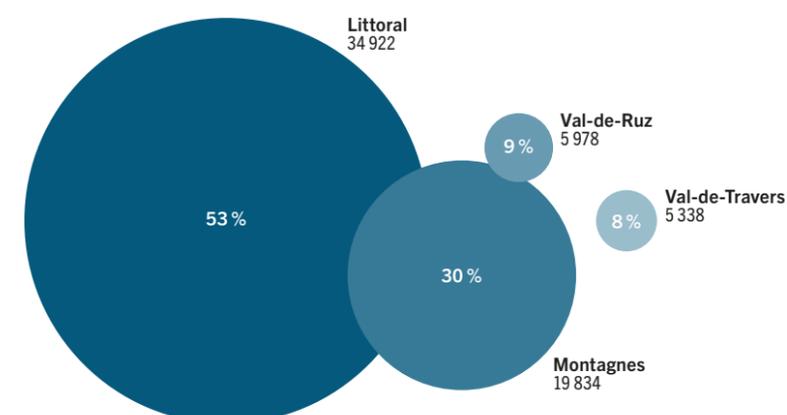
PATRIMOINE BÂTI

Après une indexation partielle des valeurs d'assurance en fonction de l'évolution des coûts de la construction en 2023, un nouvel ajustement de 5.65% a été nécessaire en 2024. Cette hausse se reflète dans l'accroissement de la valeur du patrimoine bâti neuchâtelois. Au 31 décembre 2024, les capitaux assurés se montaient à 66.08 milliards de francs en augmentation de 6.04% par rapport à l'année précédente. Le nombre de bâtiments a, pour sa part, progressé de 0.70% pour atteindre 51'965.

**AU 31 DÉCEMBRE 2024,
LES CAPITAUX ASSURÉS
SE MONTAIENT À 66.08
MILLIARDS DE FRANCS**

**CELA REPRÉSENTE
51'965 BÂTIMENTS.**

VALEUR D'ASSURANCE Valeur en mios CHF

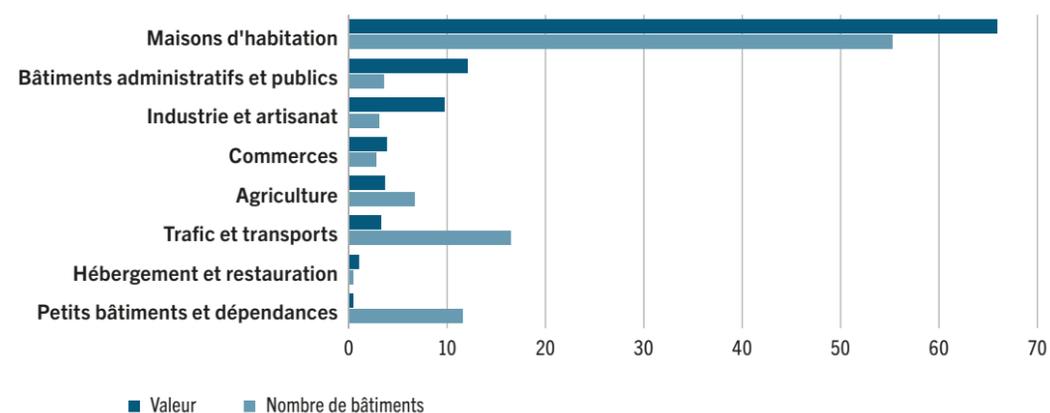


TYPES DE CONSTRUCTION ET USAGES

Les bâtiments voués à l'habitation représentent toujours près des deux tiers (65.86%) de la valeur du patrimoine bâti cantonal et 55.28% du nombre total de bâtiments. C'est au Val-de-Ruz que cette proportion est la plus forte, respectivement 71.51% de la valeur et 55.25% des bâtiments. À l'inverse, au Val-de-Travers, ces proportions sont de 62.04% et 46.45%.

RÉPARTITION DU PARC IMMOBILIER PAR AFFECTATION

En pourcentage



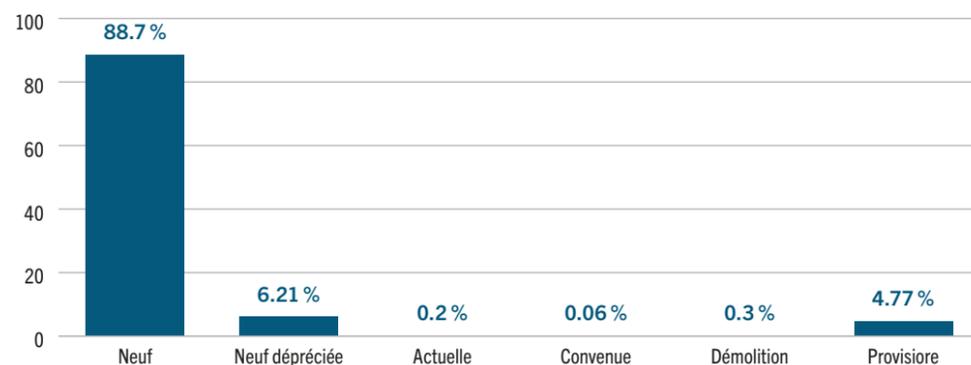
En variation annuelle et abstraction faite de l'effet de l'indexation, c'est la valeur des bâtiments de la catégorie «Trafic et transport» qui a le plus augmenté (+1.83%) ainsi que celle des bâtiments à usage commercial (+1.66%). Au contraire, les bâtiments destinés à l'hébergement et la restauration et ceux à vocation agricole ont vu leur valeur d'assurance totale décroître, respectivement de 1.44% et 0.20%.

VALEURS D'ASSURANCE

Conformément au principe des établissements cantonaux d'assurance, les bâtiments du canton sont assurés en valeur à neuf, sauf dans des cas particuliers, notamment lorsque le bâtiment est fortement déprécié de manière globale ou pour certains de ses éléments.

CATÉGORIE DE VALEUR D'ASSURANCE

En pourcentage



Sur l'ensemble du canton, les bâtiments assurés en valeur à neuf, sans restrictions, représentent 88.73% du capital assuré. Cette part varie toutefois quelque peu selon les régions. Sur le Littoral et au Val-de-Ruz, elle est supérieure à 90%, respectivement 90.58% et 91.79%, alors qu'elle avoisine 85% dans les Montagnes et au Val-de-Travers (85.82% et 84.55%). A l'inverse, la part des assurances provisoires, pour des bâtiments en construction ou en transformations importantes, est plus faible sur le Littoral et au Val-de-Ruz (1.61% et 1.68%) qu'au Val-de-Travers (1.85%) et surtout dans la région des Montagnes (2.23%).

ESTIMATIONS

La forte sinistralité enregistrée entre 2019 et 2023 a continué de perturber le rythme décennal des estimations. Si en 2023, les estimations réalisées par les experts externes et internes n'avaient pas atteint les 2800 visites, en 2024, 3849 bâtiments ont été estimés ou réestimés. Ce résultat, en sensible amélioration, s'explique par deux facteurs principaux, d'une part la diminution progressive du nombre de sinistres ouverts, mais aussi et surtout, la décision d'augmenter le nombre d'experts externes mandatés par l'ECAP. Avec une trentaine de professionnels qualifiés, dont une dizaine en formation, ce collège offre à l'établissement une flexibilité indispensable en cas d'événements de masse. En effet, une partie d'entre eux ont suivi une formation spécifique pour traiter des sinistres, en particulier dus aux éléments naturels, et, si nécessaire, ils peuvent être appelés, en fonction de leur disponibilité, à compenser les estimations que les experts internes ne peuvent pas effectuer en raison de leur charge de travail.

PRIMES

En l'absence de modification de tarif, les primes ont évolué en fonction de l'augmentation du capital assuré. Celles-ci se composent de trois facteurs:

- l'indexation des valeurs en fonction du coût de la construction,
- la réestimation périodique,
- les nouvelles constructions et les transformations.

La combinaison de ces différents éléments a pour effet une hausse des encaissements de 5.7% pour les primes d'assurance (5.93% y compris la contribution pour la prévention et la défense).

Malgré ces hausses, une comparaison effectuée en 2024 avec les primes pratiquées par les assureurs privés dans un canton sans ECA, montre que l'ECAP reste environ 25% moins cher, malgré un investissement beaucoup plus conséquent dans les secteurs de la prévention et de l'intervention.

INDICE

Afin de suivre l'indice Mittelland de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'indice ECAP a passé de 124 à 131, soit une augmentation de 5.65%. Celle-ci s'ajoute à l'adaptation opérée en 2023. Avec ces deux ajustements successifs, les valeurs d'assurance suivent assez fidèlement l'indice calculé par l'OFS qui constitue la référence légale. La décision de ne pas répercuter complètement la hausse de l'indice s'est basée sur la tendance constatée du tassement de certains coûts, notamment ceux de la rénovation. Le maintien de la valeur d'assurance au plus près des coûts qu'engendrerait la reconstruction totale d'un bâtiment sinistré reste une condition essentielle pour prévenir toute situation de sous-couverture.

SINISTRES

Après les records de sinistralité enregistrés en 2021 et 2023, le calme de l'exercice 2024 a été le bienvenu, tant sur le plan financier que pour les collaborateurs de l'ECAP dont le volume de travail demeure très élevé. Au 31 décembre, 3453 sinistres restaient en traitement dont 93% liés à des éléments naturels.

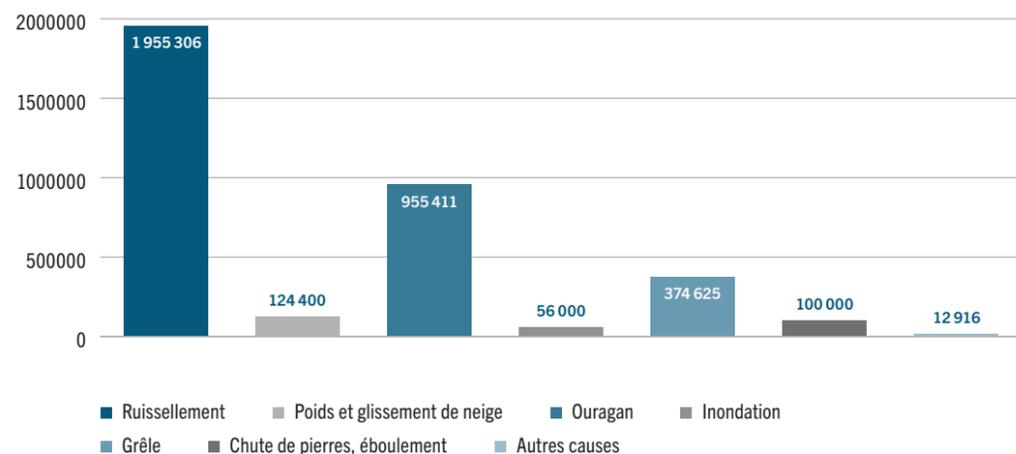
En volume d'indemnités, l'exercice 2024 se situe environ à la moitié de la moyenne historique sur 20 ans qui sert de base budgétaire pour les dommages annuels. Les sinistres dus aux incendie ont provoqué pour 5.17 millions de francs de dommages et ceux dus aux éléments naturels pour 3.58 millions de francs, soit un total de 8.74 millions, bien en-deçà des 16 millions budgétés.

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

Malgré quelques épisodes relativement violents, l'année n'aura connu aucun événement pouvant être qualifié de catastrophique. Avec 608 sinistres, 2024 se situe parmi les années relativement agitées, en l'absence de sinistres de masse. Seules les pluies torrentielles du 18 août, avec 121 sinistres annoncés et près de 900'000 francs de dommages auront vraiment marqué les esprits. Néanmoins, divers petits épisodes ont émaillé l'année, notamment des coups de vents, des pluies violentes et pour la première fois depuis plusieurs années des chutes de neige importantes au mois de novembre.

MONTANT DES DOMMAGES SELON LA CAUSE

En CHF



TEMPÊTE DU 24 JUILLET 2023 À LA CHAUX-DE-FONDS

Tant les travaux de déconstruction réalisés par différents corps de métier que les aléas météorologiques ont mis en évidence, dans le courant de l'année 2024, des dégâts non détectables a priori. Ces constats ont conduit à une augmentation des provisions pour les sinistres liés à l'événement. Le nombre de sinistres reconnus en lien avec la tempête se monte désormais à 3041, pour une somme de dommages qui pourrait dépasser les 136 millions de francs. Cela représente près de 8'000 devis analysés et plus de 5'700 factures réglées.

Au 31 décembre 2024, 946 sinistres sont clos pour un total d'indemnités de 14.1 millions de francs et 2095 cas sont encore en cours représentant d'ores et déjà 69.6 millions de francs de versements aux propriétaires sinistrés.

1'370'000

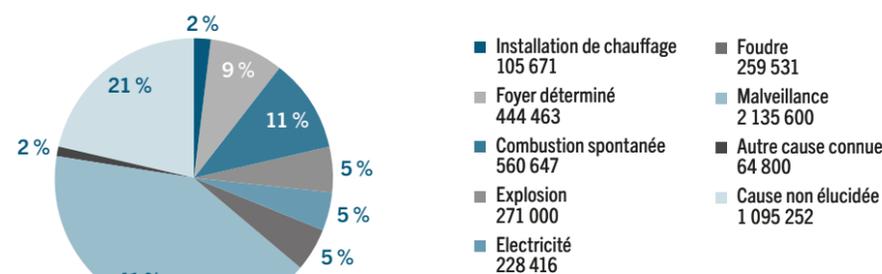
DOMMAGES INCENDIES

Avec 222 cas reconnus, le nombre d'incendies se situe dans la moyenne des 10 dernières années. Fort heureusement, les dommages causés sont en baisse de 23% par rapport à cette même moyenne.

Le principal sinistre de l'année à La Chaux-de-Fonds représente à lui seul 37% des dommages annuels. Les autres sinistres conséquents, dépassant les 100'000 francs d'indemnités, sont au nombre de 6 pour un total d'indemnités de 1'370'000 francs.

COÛT DES INCENDIES SELON LA CAUSE

En pourcentage/CHF

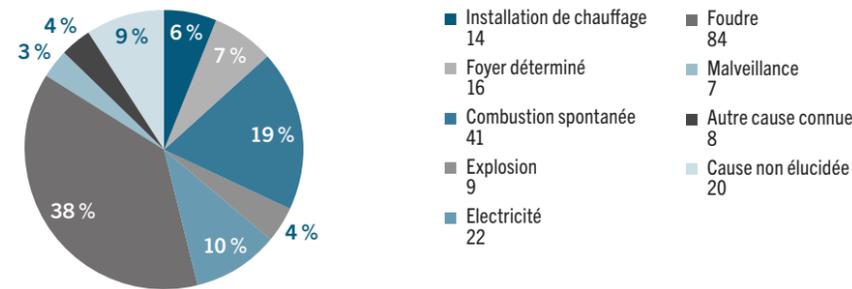


NB: Moins de douze mois après les sinistres, les causes non élucidées représentent encore un fort pourcentage des dommages. Cela est en partie lié à la durée des enquêtes de police pour établir l'origine exacte d'un incendie. En nombre de cas, seuls 9% d'entre eux ont des causes qui restent indéterminées.

Dans ce cadre, l'ECAP a renouvelé au mois de décembre la convention qui lie les quatre ECA romands à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Les ECA financent ainsi un demi-poste de doctorant et un poste d'expert/spécialiste dans son centre d'investigation en incendies. Cette collaboration permet un développement des connaissances en matière de déclenchement et de développement de sinistres ainsi qu'un appui renforcé aux polices cantonales pour la détermination des causes de sinistres ainsi que la formation initiale et continue de leurs collaborateurs.

NOMBRE DE SINISTRES SELON LA CAUSE

En pourcentage/Nombre de cas



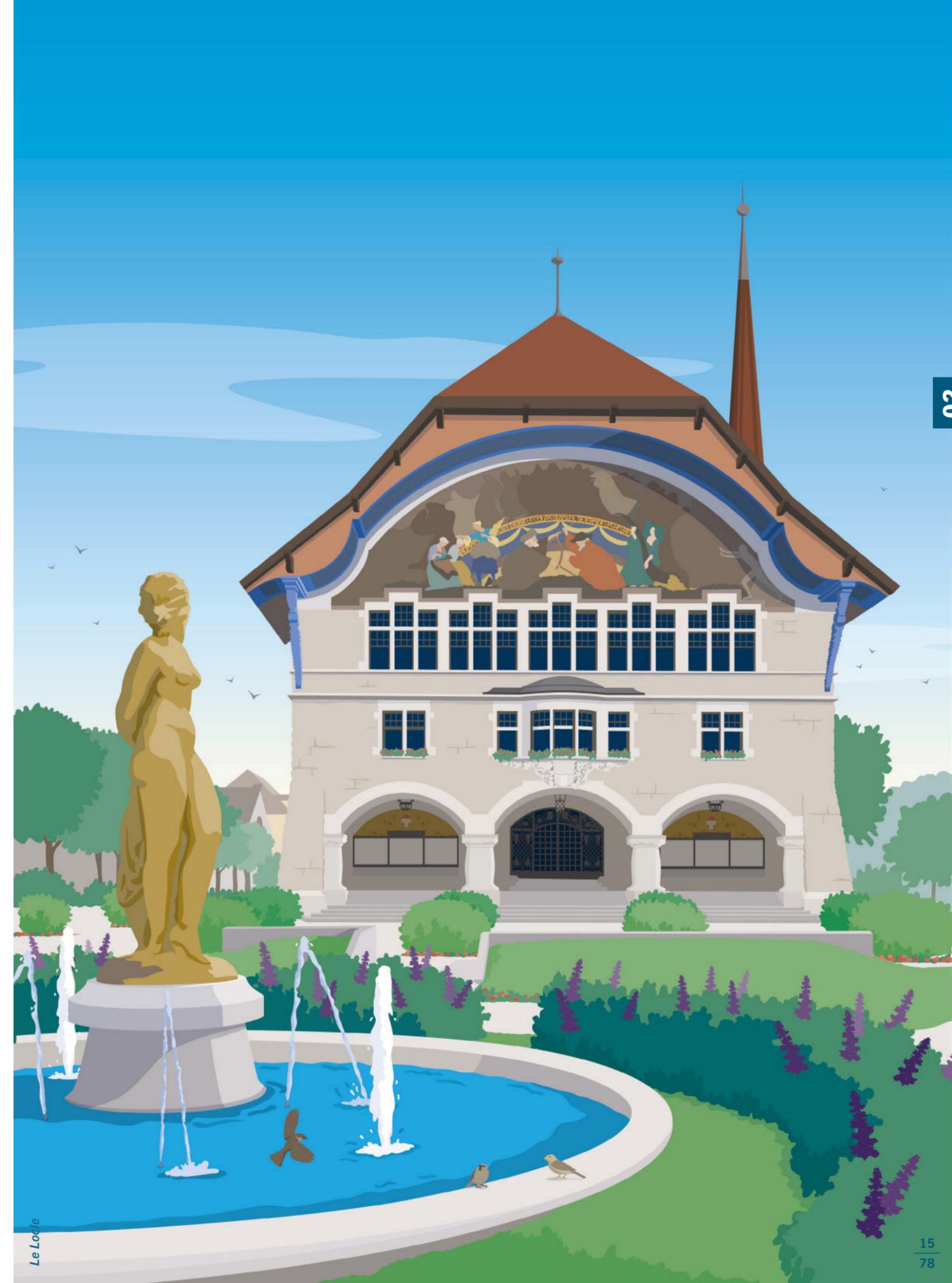
Les actions de recours menées à l'encontre de tiers responsables d'incendies, ou de leurs assurances, ont permis d'encaisser plus de 300'000 francs, réduisant d'autant les charges de l'ECAP, notamment grâce à l'accord passé avec les assureurs privés au travers de l'Association Suisse d'Assurance qui régit depuis 2015 la majorité des cas de recours.

RÉASSURANCE

Conformément aux mécanismes mis en place au niveau des instances nationales des ECA, l'ECAP a eu recours tant aux prestations de réassurance qu'à la solidarité intercantonale pour couvrir les indemnités découlant des sinistres de 2023 dus aux éléments naturels.

C'est ainsi qu'à partir du mois d'août 2024, les prestations maximales contractuelles de la réassurance ont été atteintes et que ce sont les ECA des autres cantons qui ont contribué à la couverture des indemnités versées aux assurés neuchâtelois.

En décembre 2024, l'Union intercantonale de réassurance a informé les directions des ECA des résultats des études relatives au potentiel maximal de dommage pouvant être atteint pour différents temps de retour. Ces études sont réalisées périodiquement afin de permettre de dimensionner au mieux les couvertures de réassurance et la capacité de la Communauté intercantonale de risque éléments naturels (CIREN). Ces résultats, basés à la fois sur la sinistralité passée et les projections futures, font ressortir un potentiel de dommages en forte augmentation par rapport à 2020. À un horizon de 100 ans, le montant maximum des dommages dus aux éléments naturels, en une année, a passé de 104 millions à 148 millions de francs. Ces chiffres, disponibles pour chaque ECA, serviront de base à des réflexions sur la capacité maximale de la CIREN, aujourd'hui fixée à 1.6 milliards de francs.



Les principaux projets en cours ont été poursuivis en 2024 dans le secteur de la Prévention. Il s'agit principalement de la finalisation de l'outil ECAPrev et de la mise en place d'un programme de formation hybride, tous deux en faveur des commissions communales de police du feu. La réalisation des tests et la mise en exploitation des derniers développements du nouveau logiciel PEGGI ont également constitué un pan important de l'activité, impactant le temps à disposition pour les activités courantes du secteur.

COMMUNES

COMMISSIONS DE POLICE DU FEU

Au vu de l'évolution des exigences en matière de contrôles et de visites périodiques des bâtiments, l'ECAP continue de s'investir fortement pour apporter un soutien aux communes. Comme ces dernières années, l'appui se concentre sur 3 volets:

- L'amélioration du contrôle périodique des bâtiments par la formalisation des visites et des rapports.
- La formation des commissaires pour adapter les compétences aux spécificités des bâtiments à contrôler.
- Une aide ou des réponses à des questions lors de visites de bâtiments complexes ou particuliers.

Afin de faire le point sur ces différentes activités de l'année, ainsi que sur plusieurs dossiers en lien avec la prévention, les assemblées annuelles des commissions de police du feu se sont déroulées au mois de mars dans les locaux de l'ECAP à EspaceVal à Couvet. La première session, à l'intention des représentants des Montagnes et des 2 Vallées, s'est déroulée le 21 mars en présence de 79 participants. La seconde destinée aux communes du Littoral a eu lieu le 26 mars et a réuni 80 personnes. Outre une brève rétrospective de l'activité de l'année écoulée, trois sujets principaux ont occupé les participants, l'avancement de la plateforme ECAPrev, les tests des systèmes de désenfumage et une présentation des activités de Vadec, sous l'angle de la prévention incendie et des dangers liés aux batteries au lithium.

SUBVENTIONS

La Chambre immobilière d'assurance a entériné en août 2024 quelques modifications du règlement de subventions visant à élargir et préciser les mesures susceptibles de faire l'objet d'un soutien de l'ECAP. Ces mesures peuvent être regroupées en trois catégories, à savoir:

- **L'aménagement de voies de fuite**
L'objectif est de pouvoir subventionner des mesures qui, bien que réalisées dans le cadre d'un permis de construire, sont prises volontairement par le propriétaire et ne sont pas motivées par une exigence de l'autorité.
- **La protection contre les incendies de batteries**
Au vu de la recrudescence d'incendies liés à des batteries rechargeables ou des accumulateurs, et en sou-tien de la campagne des ECA romands, l'acquisition d'armoires coupe-feu reconnues pour le stockage ou/et la charge de batteries dans les bâtiments sera soutenue.
- **Les sondes à fourrage**
L'évolution de la technologie des sondes à fourrage permet, à des coûts compétitifs, d'assurer un suivi de la température du foin et de recevoir des alertes lorsque celle-ci atteint un niveau critique. La subvention se monte à 50% du coût du dispositif.



931'500

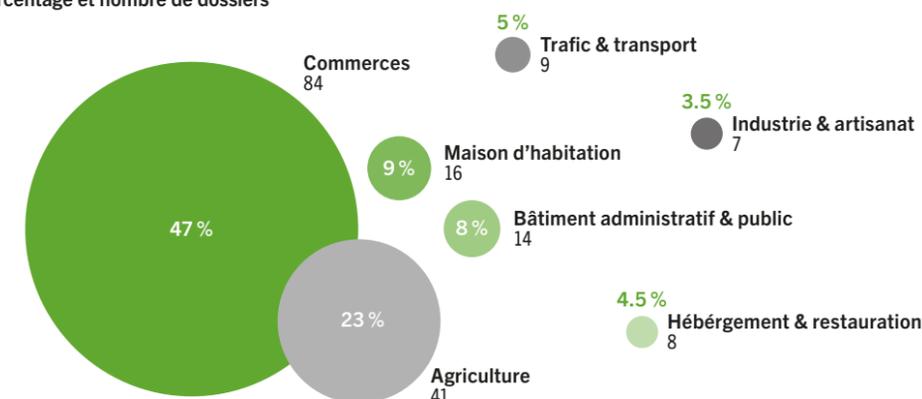
DOSSIERS DE SUBVENTIONS

Le nombre de demandes de subventions reçues en 2024 a augmenté de 25%. Si les dossiers relatifs à des mesures de protection contre l'incendie ont été stables, celles en lien avec les éléments naturels ont crû fortement (253 contre 152 en 2023), très majoritairement en raison du succès de la campagne « Pas dans ma maison ».

Les versements effectués en 2024 se montent à 931'500 francs et ont concerné 289 dossiers.

SUBVENTIONS VERSÉES PAR AFFECTATION DES BÂTIMENTS

En pourcentage et nombre de dossiers



ACTIONS SPÉCIALES

CAMPAGNE DE PRÉVENTION « PAS DANS MA MAISON »

En 2023, l'ECAP lançait une vaste campagne visant à réduire les dommages aux bâtiments dus aux eaux de ruissellement. Pour mémoire, cette action d'une durée de 5 ans et dotée de 4 millions de francs consiste à accorder un subventionnement doublé de toute mesure de protection d'un bâtiment figurant dans une zone menacée, selon la cartographie fédérale.

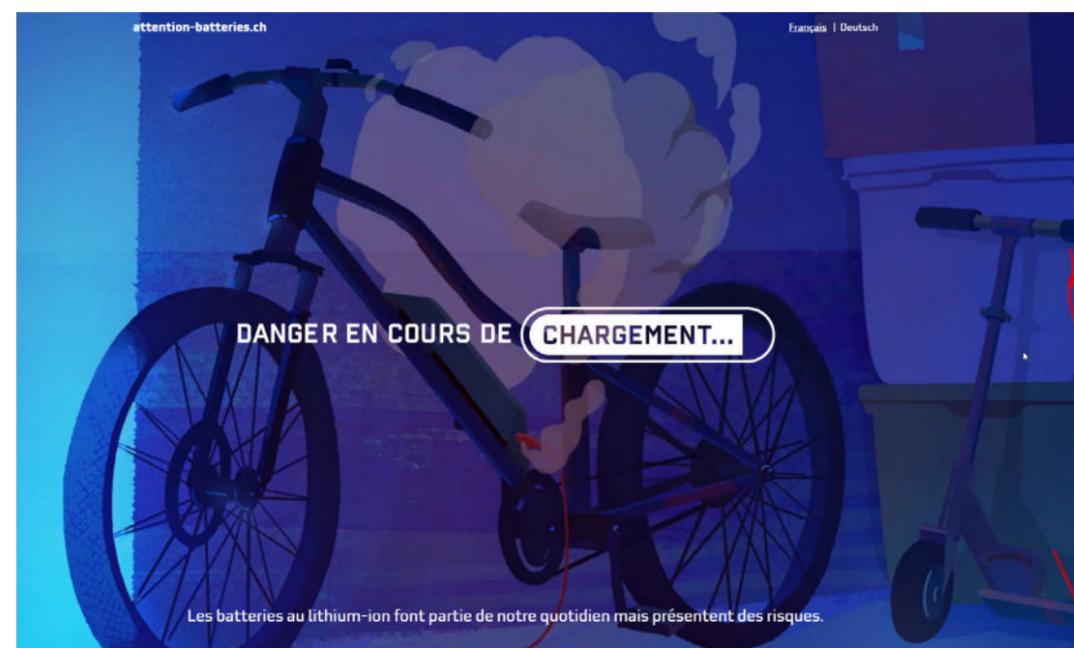
Après un peu plus d'une année et demi, l'intérêt des propriétaires se confirme et le nombre de demandes augmente régulièrement. Au 31 décembre 2024, plus de 360 dossiers avaient été ouverts dans le cadre de la campagne. Conformément aux prévisions initiales, la plupart des cas peuvent être résolus par des mesures simples et souvent peu coûteuses.

L'offre d'un diagnostic initial sommaire par un bureau d'ingénieurs civils, entièrement pris en charge par l'ECAP, est une mesure très populaire dont 200 assurés ont déjà bénéficié. Il est ainsi possible de savoir si une étude plus détaillée est requise et planifier efficacement les réalisations nécessaires.

À ce jour, 301 dossiers de subventions ont été traités et clôturés pour un montant de 244'000 francs.

CAMPAGNE ROMANDE « LITHIUM »

Après avoir collaboré durant plusieurs années à la réalisation d'une action commune de prévention des dommages dus aux orages intitulée « Avant la tempête », les 4 ECA romands ont poursuivi leur collaboration en 2024. Ils ont lancé une nouvelle campagne dédiée aux risques d'incendie liés aux batteries Lithium-Ion. Diffusée via les médias traditionnels, en programmation et relayée par les réseaux sociaux, la campagne a débuté le 2 septembre et s'est poursuivie durant deux mois. Le site www.attention-batteries.ch a été développé pour rappeler certains principes de base visant à minimiser le risque dans la manipulation et la recharge des batteries.



FORMATIONS

Après le renouvellement des autorités communales, intervenu en cours d'année, les commissions de police du feu ont connu de nombreux changements. Afin de former les nouveaux membres, les cours organisés par l'ECAP à leur intention de sont déroulés les 5 et 19 novembre à EspaceVal à Couvet. Ils ont réuni 113 commissaires pour une journée complète de formation. Afin de répondre aux besoins des débutants et des membres confirmés des commissions, deux programmes distincts ont été proposés. Le premier avait pour thématique centrale la visite d'un bâtiment d'habitation avec les problématiques du compartimentage coupe-feu, des voies d'évacuation ou des éclairages de sécurité. Le second abordait la question plus complexe d'un bâtiment à affectation multiples et traitait, dans le

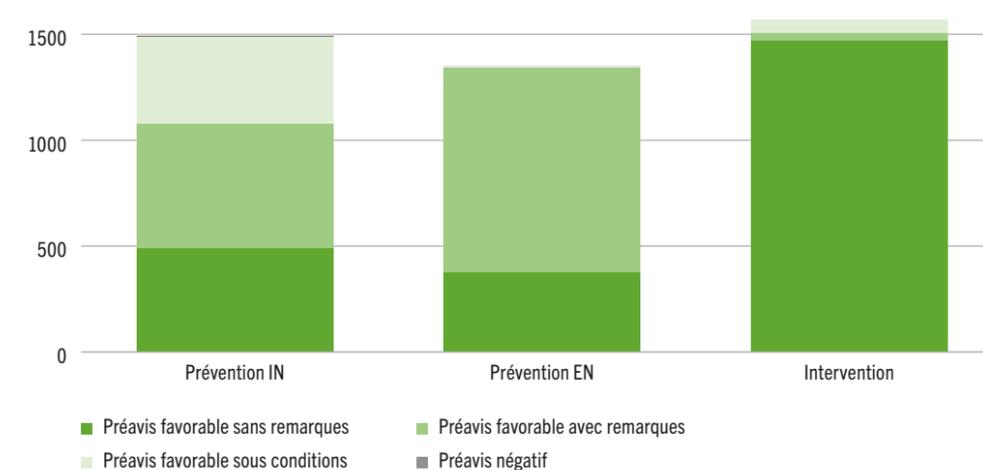
cadre de deux ateliers, des Sprinkler et des systèmes de détection, puis des installations de désenfumage et des éclairages de sécurité.

DIVERS

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le nombre de dossiers de permis de construire soumis à l'ECAP en 2024 pour préavis, sous l'angle de la prévention contre les incendies et les éléments naturels, d'une part et celui des sapeurs-pompiers d'autre part, s'est sensiblement réduit enregistrant une diminution de l'ordre de 15%. Durant l'exercice écoulé, 1492 demandes ont été préavisées en matière de prévention incendie, 1346 pour la prévention EN et 1567 en ce qui concerne l'accessibilité des forces d'intervention et la disponibilité en eau d'extinction.

NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE DE PRÉAVIS



RAMONEURS

En 2022, l'ECAP, le Service de la sécurité civile et militaire ainsi que l'association neuchâteloise des ramoneurs entamaient des réflexions sur l'évolution de la profession. Divers constats, liés notamment aux changements de technologie des moyens de chauffage, ont montré que le cadre réglementaire actuel n'était plus adapté au contexte actuel. Grâce à une collaboration étroite entre les différents partenaires impliqués, un projet de nouvelle réglementation a été élaboré. Il prévoit l'assouplissement du monopole en ouvrant aux entreprises de ramonage agréées l'accès à tout le territoire cantonal. Les conventions liant un maître-ramoneur et une commune seraient ainsi abolies permettant à chaque détenteur d'une installation thermique de faire appel à l'entreprise de son choix. Dans cette constellation, l'ECAP conserverait un rôle de surveillance grâce à une plateforme informatique enregistrant les contrôles et nettoyages effectués. Ce système offrirait aussi au service de l'énergie et de l'environnement la possibilité de vérifier les vignettes de contrôle de combustion des installations de chauffage. Le dossier sera traité par le Conseil d'Etat au début de 2025.

L'évolution de la sinistralité oblige les acteurs de l'Intervention à s'adapter constamment tant aux nouveaux risques, feux de forêt ou voitures électriques, qu'aux nouvelles techniques d'extinction. Le rôle de l'ECAP, fixé par la loi, est notamment de s'assurer que les sapeurs-pompiers disposent de la formation et du matériel adéquat à des coûts comparables à ceux des autres cantons.

Cette responsabilité implique une collaboration étroite avec de nombreux partenaires, tant au sein des régions de défense incendie du canton que des instances extra-cantoniales.



FORMATION

COURS

La modification des contextes technique, environnemental et social dans lesquels les sapeurs-pompiers évoluent requièrent une mise à jour permanente des offres de cours, dans le cadre de cursus de formation adaptés aux changements de la société. Considérant que la période durant laquelle un volontaire s'engage est toujours plus courte, la formation doit lui permettre d'être plus rapidement opérationnel, tout en garantissant son efficacité et sa sécurité.

Le centre de formation de Couvet prend en compte ces différents paramètres pour élaborer son programme annuel de cours. En 2024, ce sont ainsi 74 cours (2023: 62) qui ont été organisés en priorité pour les pompiers, sapeurs ou cadres, débutants ou confirmés. Des formations spécifiques ont également été mises sur pied pour des participants externes à

la défense incendie, en particulier les groupes de première intervention en entreprise (GIE). Ce sont ainsi un millier de personnes qui ont participé à ces formations, totalisant 1872 jours/hommes d'instruction.

Les cours fédéraux d'instructeurs et la formation des sapeurs-pompiers professionnels accueillis à Couvet représentent aussi une part importante de l'activité avec un niveau d'exigences élevé tant en matière d'infrastructures que de qualité de la logistique. Les 15 cours organisés en 2024 ont impliqué 103 participants pour plus de 4.2 jours de formation par personne. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de 2023 en raison du cursus biennal de l'académie latine qui reviendra à Couvet en 2025.

Plus anecdotiquement, il faut mentionner qu'une journée d'activités a également été organisée le 14 octobre à l'intention d'élèves dans le cadre du passeport vacances.

PISTE D'INSTRUCTION

Conformément au principe initial du projet, la construction de la piste s'est poursuivie en garantissant le maintien des formations sur le site. C'est ainsi que les travaux se sont concentrés sur la partie est du chantier permettant le déroulement des cours dans le secteur ouest. Durant l'année écoulée, les aménagements intérieurs du bâtiment logistique et administratif ont pu démarrer. La construction du bâtiment multifonctions destiné notamment à la formation à la lutte contre les inondations s'est achevée en coordination avec la réalisation des cuves de récupération des eaux pluviales et de ruissellement. La base des infrastructures dévolue à la formation des astreints à la protection civile a également été terminée.

L'avancement des travaux a permis de fixer la date de l'inauguration officielle au 12 septembre 2025. Elle sera suivie le lendemain d'une journée portes ouvertes permettant aux sapeurs-pompiers et, de façon plus générale, à l'ensemble de la population intéressée de découvrir le nouveau centre de formation cantonal.

LA DATE DE L'INAUGURATION OFFICIELLE EST FIXÉE AU 12 SEPTEMBRE 2025. ELLE SERA SUIVIE LE LENDEMAIN D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES.



INSPECTORAT

SUPPORT AUX INTERVENTIONS ET SUIVI

Les 7 membres de l'inspectorat qui se partagent le service de piquet, outre leur fonction au sein de l'ECAP, sont intervenus 68 fois (2023: 53) dans l'année sur demande de la CNU (Centrale neuchâteloise d'urgence). Leur rôle est d'appuyer le chef d'intervention si cela s'avère nécessaire, de coordonner le recours à des partenaires externes et, dans les cas de dommages à un bâtiment, d'organiser le suivi du sinistre par le secteur assurance de l'ECAP. L'inspectorat est également responsable de veiller au respect des standards de sécurité cantonaux qui définissent le temps mis par les pompiers pour arriver sur le site d'un sinistre et la conformité des ressources au type d'intervention. Pour mémoire, le taux de respect des différents standards, en fonction de la mission, est fixé par arrêté cantonal à 80% sur l'année, tenant en compte les conditions du trafic, la météo ou les interventions simultanées. En 2024, le taux de respect des standards, pour les 2'048 missions considérées répondait aux exigences.

Région	Taux de respect pour les missions Feu/EN	Taux de respect pour les missions de secours
Littoral	98.69%	95.29%
Montagnes	98.81%	96.87
Val-de-Ruz	97.83%	100%
Val-de-Travers	100%	88.24%

COSTRADIS

La Commission stratégique de la défense incendie et des secours s'est réunie à quatre reprises en 2024. Les missions communautaires sanitaires que sont le relevage, l'aide au portage et l'évacuation sanitaire ont continué d'occuper les débats des deux premières séances. La modification des arrêtés concernés par le Conseil d'Etat n'étant finalement intervenue que dans le courant du premier semestre, l'intégration de ces missions dans les comptes du fonds des missions de secours a été effective dès le 1^{er} juin 2024.

Lors de la séance du 17 septembre, c'est une commission forte de deux nouveaux membres, suite aux élections communales, qui a approuvé le budget 2025 présentant un coût par habitant de CHF 13.73 (budget 2024: CHF 13.37) et un total d'investissements de 430'000 francs.

Il est à noter que ces investissements incluent l'acquisition d'un véhicule d'extinction destiné

aux feux de forêt et aux zones rurales en général. Cet achat interviendra dans le cadre d'une coordination entre cantons romands en vue de la mise en place d'un concept commun. L'accent mis sur cette problématique a aussi incité les instances cantonales à envoyer plusieurs cadres sapeurs-pompiers suivre des formations spécifiques dans le Sud de la France.

Dans une perspective à plus long terme, la stratégie hydraulique cantonale a été présentée lors de la séance du mois de novembre. Elle vise à donner un premier aperçu des besoins des sapeurs-pompiers en véhicules et matériel issus d'un concept développé par les commandants de région et l'ECAP.

CENTRALE NEUCHÂTELOISE D'URGENCE (CNU)

Selon la loi, l'ECAP est chargé « d'inspecter la centrale chargée de la mobilisation des sapeurs-pompiers et de contrôler l'efficacité de l'alarme et de l'engagement ». Cette responsabilité commence par l'établissement de protocoles d'engagement qui garantissent la proportionnalité des moyens engagés et le respect du standard cantonal de sécurité.

4'380

En 2024, Les opérateurs de la CNU ont répondu à 4'380 appels au numéro 118. Le temps d'attente moyen des appelants a été de 6,59 secondes, correspondant ainsi aux recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP).

PROMOTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Après 5 ans de gestion du mandat qui a vu de nombreuses réalisations en faveur de la promotion des sapeurs-pompiers volontaires, l'ECAP a remis le flambeau à son homologue fribourgeois. Le bilan est très satisfaisant puisque l'hémorragie des effectifs a pu être stoppée et que des augmentations de nouvelles incorporations sont constatées dans plusieurs cantons.

Initialement soutenue par les quatre cantons romands dotés d'un ECA (VD, FR, NE et JU), la campagne a ensuite séduit le Valais en 2022. En 2024, c'est le canton de Soleure qui a rejoint l'initiative. D'autres cantons pourraient également s'y associer à l'avenir.

Dans le même cadre, le nombre d'entreprises et collectivités neuchâteloises ayant adhéré au label « Employeur Partenaire » a passé de 13 à 16 en 2024.

NOMINATIONS ET REMERCIEMENTS

Le 5 décembre a eu lieu la désormais traditionnelle soirée de nomination et de remerciement des partenaires de la défense incendie et du centre de formation de Couvet. À cette occasion, plus de 90 invités ont assisté à la remise de différents titres et diplômes. Il a notamment été procédé à la nomination de 4 nouveaux instructeurs fédéraux, arrivés au terme de leur cursus de formation.

Lors de cette cérémonie, ont également été nommés, 8 instructeurs cantonaux pour les jeunes sapeurs-pompiers, 5 spécialistes incendie et 3 formateurs de spécialistes incendie.

EMPLOYEUR PARTENAIRE
SAPEURS-POMPIERS SUISSES

« EMPLOYEUR PARTENAIRE »
UN LABEL - UNE CHARTE

Samuel Bourquin, opérateur à la Brasserie Blackwood et sapeur-pompier volontaire au CNS Perentray

Signalez votre engagement en faveur des sapeurs-pompiers volontaires et renforcez votre image de marque.

DÉFENSE INCENDIE

ADDUCTIONS D'EAU

Le 14 mars 2024, l'ECAP a organisé une conférence destinée aux autorités communales et aux spécialistes dans le domaine de l'eau, fontainiers et planificateurs, notamment. Au travers de plusieurs présentations, la problématique de l'adduction en eau d'extinction a été abordée sous l'angle des normes, des besoins des sapeurs-pompiers, de la responsabilité des acteurs et des subventions offertes par l'ECAP. L'après-midi s'est clôturé par plusieurs démonstrations mettant en œuvre les moyens hydrauliques utilisés pour la défense incendie en lien avec les bornes hydrantes.

Durant l'année sous revue, 57 nouveaux dossiers ont été ouverts dans ce cadre par l'ECAP. Il s'agit de demandes de subventions pour des bornes hydrantes, des citernes et des réserves incendie, des conduites d'eau avec pose d'hydrants et la réalisation de plan communaux d'alimentation. Le montant des subventions versées, y compris celles issues de promesses antérieures, totalise 497'000 francs, soit un montant en forte hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années (308'000 francs). La provision pour des travaux reconnus par l'ECAP, mais non encore réalisés culmine à 1.56 million de francs.

MISSIONS DE SECOURS

Le contrat de prestation qui lie l'ECAP à l'Etat a été revu en 2024 avec l'adjonction des missions dites de «secours communautaires sanitaires» dans le catalogue des missions confiées par le canton à l'établissement. Le relevage, l'aide au portage et les évacuations sanitaires seront gérés à l'avenir dans le cadre du fonds des missions de secours au même titre que la défense chimique et contre les hydrocarbures, le secours routier et les interventions en mi-lieu périlleux (GRIMP), notamment.

Pour mémoire, ces missions, réalisées sans financement de l'ECAP, sont payées par les



communes au prorata de leur population. Toutes les interventions sont menées sous l'égide des deux corps professionnels. La facturation des coûts d'intervention aux personnes ou entreprises responsables constitue également une part significative des revenus.

Mousse fluorée

En particulier lors de feux d'hydrocarbures, l'utilisation de mousse d'extinction contenant des agents fluorés (PFAS) est longtemps resté la norme chez les sapeurs-pompiers, principalement dues à l'absence de solutions alternatives efficaces. La nocivité de ces composés alkyles perfluorés et polyfluorés pour l'environnement et la santé est largement démontrée et est accentuée par leur stabilité qui fait qu'ils sont parfois désignés comme des «polluants éternels». Conscients de ce problème, l'ECAP en collaboration avec les régions de

défense incendie et la Raffinerie de Cressier a mis en place un programme d'élimination rapide de ces mousses et leur remplacement par des agents moussants sans fluor. Financées majoritairement par le fonds des missions de secours, la destruction des stocks existants, la décontamination des véhicules et l'acquisition de produits de substitution ont été réalisées en 2024. Les pompiers neuchâtelois ont ainsi fait œuvre de pionniers en Suisse.

Feux de forêt

Avec le changement climatique et les longues périodes de sécheresse que le canton connaît, la problématique est devenue depuis quelques années une préoccupation croissante des sapeurs-pompiers. La mission de lutte contre les feux de forêt et de végétation fait partie depuis 2020 du périmètre des missions de secours gérées par l'ECAP. Pour rappel, une typologie d'événements à trois niveaux a été définie, impliquant des intervenants différents en fonction de l'importance du feu. Le niveau 1 est un feu maîtrisable sans moyens particuliers par les sapeurs-pompiers locaux, le niveau 2 requérant une formation spécifique a été déléguée à la Région de défense incendie du Val-de-Ruz qui dispose de matériel dédié. Le niveau 3 requiert une coordination par l'état-major de crise cantonal.

L'année 2024 a vu la mise en place de filières de formation pour les sapeurs et les cadres. La formation de base inclura dorénavant un module de formation consacré à ce thème afin que tous les pompiers disposent des connaissances nécessaires aux interventions de niveau 1. Pour ce faire, deux cadres neuchâtelois ont participé à une formation dans le Var (France) pour acquérir les compétences nécessaires.

En parallèle, une coordination avec les cantons de Vaud et Genève est en place afin de définir les matériels et véhicules requis et permettre une complémentarité et une interopérabilité des ressources des 3 cantons.



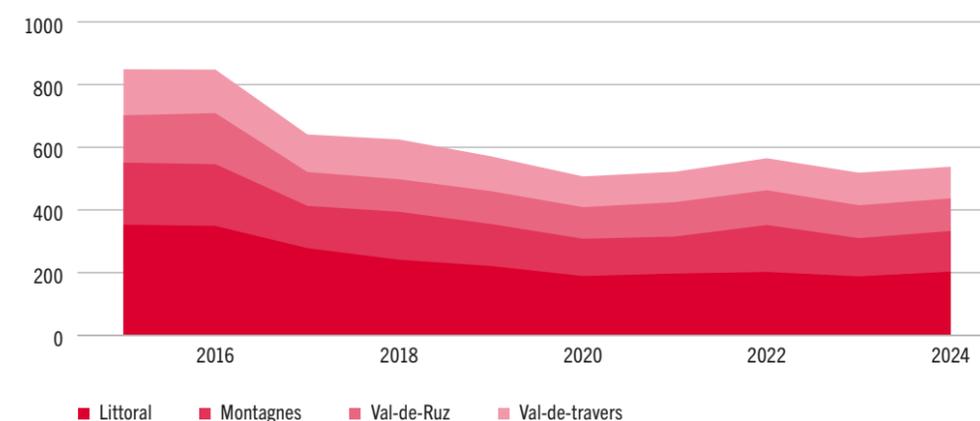


RÉGIONS - Évolution du nombre de sapeurs-pompiers

Malgré les efforts conjugués des régions et de l'ECAP pour susciter des vocations et recruter de nouveaux volontaires, les effectifs des différents corps régionaux peinent à se renouveler. L'organisation d'une journée de recrutement cantonale, une présence appuyée dans les médias et sur les réseaux sociaux ainsi qu'une communication personnalisée dans les régions ne suffisent pas à assurer la disponibilité de suffisamment de sapeurs-pompiers dans certains points de départ, principalement en journée.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR RÉGION

Quantité



Pour les régions dotées d'un DPS1, une partie de la réponse à ce défi réside certainement dans une meilleure intégration des volontaires au sein des corps professionnels. Le résultat des initiatives prises dans ce sens par la région Littoral, avec le soutien de l'ECAP, s'annonce prometteur, mais il faudra encore quelques années pour en mesurer le réel impact et transposer le modèle dans les Montagnes.

En 2024, le commandement des régions a été assumé comme suit :

Région Littoral

Commandant de région	It-col. Stéphane Cosandier
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Patrick Vuilleumier

Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. David Balmer
----------------------	-------------------

Région des Montagnes

Commandant de région	It-col. Grégory Duc
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Hervé Lara

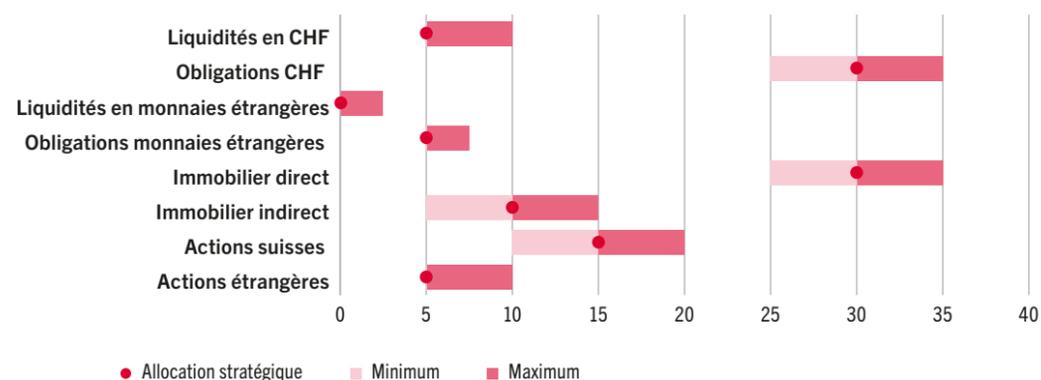
PLACEMENTS

Dans un contexte géopolitique chahuté et après une année 2023 assez exceptionnelle, la prudence était de mise sur les marchés boursiers. Il n'en aura finalement rien été et, malgré quelques corrections ponctuelles, les résultats auront dépassé les prévisions les plus optimistes.

Malgré une allocation toujours prudente et une orientation ESG de ses placement, l'ECAP aura pu pleinement profiter de ce bel exercice et consolider ainsi ses réserves. Le rendement des placements au 31.12 atteint 6.42%.

ALLOCATION DES PLACEMENT

En pourcentage



IMMOBILIER DIRECT

Conformément à la stratégie fixée, la gestion du parc immobilier détenu en direct par l'ECAP s'est concentrée sur la valorisation des objets existants, plutôt que sur une croissance par de nouvelles acquisitions.



- Après la rénovation de son enveloppe en 2023, les travaux dans l'immeuble de la rue de la Fiaz 15 à La Chaux-de-Fonds se sont terminés avec la mise en place de mesures de protection contre le ruissellement et la rénovation d'un appartement supplémentaire.
- L'assainissement énergétique et la surélévation du siège historique de l'ECAP à la Place Pury s'est achevé en fin d'année. Le bâtiment dispose ainsi d'un étage supplémentaire de bureaux, son isolation a été notablement améliorée et le toit est dorénavant équipé d'une installation photovoltaïque de 12.8 kWc. Ce chantier a été mené conjointement avec la transformation par leur locataire des surfaces commerciales situées au rez-de-chaussée et au premier étage.
- Le permis de construire pour la réhabilitation de la Maison Rousseau à Môtiers est en force. Les premières étapes des travaux ont été lancées. Le projet de création d'une nouvelle offre d'hébergement au Val-de-Travers est donc en bonne voie. Les travaux lourds devraient pouvoir être lancés dès le printemps 2025.

Seule exception notable, le nouveau Data Center des Cadolles, fruit d'un partenariat entre l'Etat et l'ECAP, dont l'inauguration a eu lieu le 16 décembre. Cet immeuble complète ainsi le pool informatique des Cadolles, composé de trois bâtiments, propriété de l'ECAP et exploités par le Service informatique de l'Entité neuchâteloise.

COMITÉ DE PLACEMENT

Après l'actualisation du règlement de placement entériné par la Chambre d'assurance immobilière le 19 mars 2024, le comité de placement a décidé de finaliser l'harmonisation des règles de placement entre les différents partenaires externes. Ainsi le dernier mandat qui disposait d'une stratégie particulière a été converti et fonctionne dorénavant avec la même allocation d'actifs que les autres. Selon ce principe, chaque mandataire travaille avec les mêmes pourcentages pour chaque catégorie d'actifs, mais peut appliquer sa propre stratégie en matière de choix des titres, de gestion active ou passive ou de couvertures des risques de change. Les mandats sont comparés sur la base de leur performance nette de frais.

INFORMATIQUE

La digitalisation de l'ECAP se poursuit. Mis en service, dans son socle de base, en mars 2023, le nouveau logiciel de gestion de l'ECAP, PEGGI, a été complété par diverses fonctionnalités, notamment au bénéfice de la prévention et de l'intervention. C'est ainsi que la gestion des plans d'aménagement ou la facturation des abonnements d'alarmes automatiques sont maintenant réalisés sur la même plateforme.

PORTAIL CLIENT

La première étape de la mise à disposition d'un portail client permettant aux assurés d'interagir avec l'ECAP de manière centralisée a été réalisée en 2024. Grâce à un sondage adressé à 10'102 clients, les attentes des propriétaires de bâtiments ont pu être mieux cernées et priorisées. L'objectif est de pouvoir leur offrir une plateforme en ligne sécurisée qui simplifie l'échange des documents, l'obtention d'informations sur leurs dossiers ou la gestion de leurs données. Les propriétaires bénéficieront ainsi de divers services d'abord centrés sur les sinistres, mais dont la gamme est appelée à s'étoffer.

DURABILITÉ

La durabilité est solidement ancrée dans le modèle économique des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Cette réalité se manifeste en particulier dans le domaine de la prévention. En effet, tout dommage évité se traduit par des ressources épargnées, qui ne devront pas être mobilisées pour la remise en état de bâtiments endommagés. Ce système contribue de ce fait à réduire l'empreinte écologique. La prévention passe également par l'information des propriétaires de bâtiments sur les risques et les mesures de protection. Ce faisant, les ECA participent activement à la sensibilisation aux questions de durabilité et encouragent les changements de comportement en faveur de la protection de l'environnement. Présidé par le directeur de l'ECAP, le comité Durabilité des ECA s'est penché sur deux thèmes centraux en 2024. D'une part, il a élaboré un aperçu des indicateurs clés de performance mesurés par les différents établissements d'assurance, puis il a comparé leur compatibilité. Cet aperçu sera mis à la disposition de tous les ECA en tant que référence de bonnes pratiques. D'autre part, le comité a rédigé un catalogue de mesures visant à sensibiliser les collaborateurs des ECA au thème de la durabilité.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Durant l'année écoulée, l'ECAP a poursuivi ses efforts en matière de durabilité de son parc immobilier. Ainsi les travaux réalisés dans les immeubles de la rue de la Fiaz à La Chaux-de-Fonds et de la place Pury à Neuchâtel vont permettre de réduire la consommation et la dépendance aux énergies fossiles. Dans la même lignée, il est prévu de se pencher en 2025 sur deux autres bâtiments nécessitant également des travaux importants pour améliorer leur efficacité énergétique.

Afin de mieux mesurer la durabilité de son patrimoine immobilier et son évolution, l'ECAP, en collaboration avec sa gérance immobilière, va mettre en place, dès 2025, un suivi systématique du bilan carbone de chacun de ses bâtiments.

Très concrètement, l'ECAP a installé en 2024 plus de 60m² de panneaux photovoltaïques sur son siège de la place de la Gare. L'objectif est de pouvoir couvrir une part importante des besoins de l'exploitation courante de l'établissement et des chambres d'hôtel des 3^e et 4^e étages. L'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques interviendra dès le début de 2025.

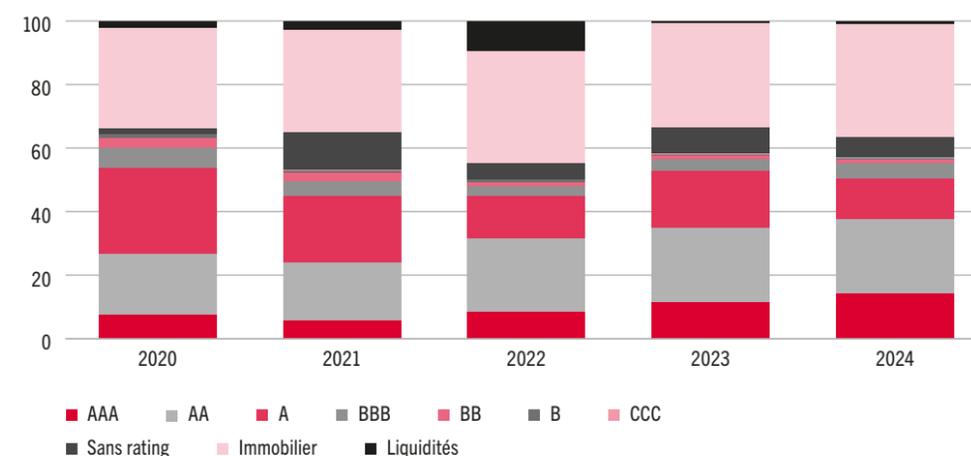
PLACEMENTS MOBILIERS

Sans fixer d'objectifs contraignants à ses mandataires, l'ECAP les encourage à porter une attention particulière à la durabilité de leur portefeuille. Une notation annuelle est mise en place afin de suivre l'évolution du rating général de chaque mandat, de la présence d'activités controversées et de l'empreinte carbone.

Les résultats 2024 montrent une amélioration du rating global des placements mobiliers dont la note passe de 7.36 à 7.58. La part des titres classés en AAA et AA passe de 34.9% à 37.7% (2022: 31.65).

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT SELON LE RATING ESG

En pourcentage



L'intensité carbone est calculée en tonnes de CO₂ par million de chiffre d'affaires. Elle couvre le scope 1 (émissions directes, issues de combustibles fossiles ou de processus industriels) et le scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'énergie importée pour les activités de l'organisation). Le score du portefeuille de l'ECAP montre une réduction de 12.82% entre 2023 et 2024 (59.74 ; 52.08), nettement supérieure à celle enregistrée par la moyenne des fonds bilanciés du marché (-1.79%).

Relativement simple à réaliser cette mesure présente l'avantage de permettre la comparaison par rapport à un benchmark et le suivi de l'évolution de la performance du portefeuille dans le temps.

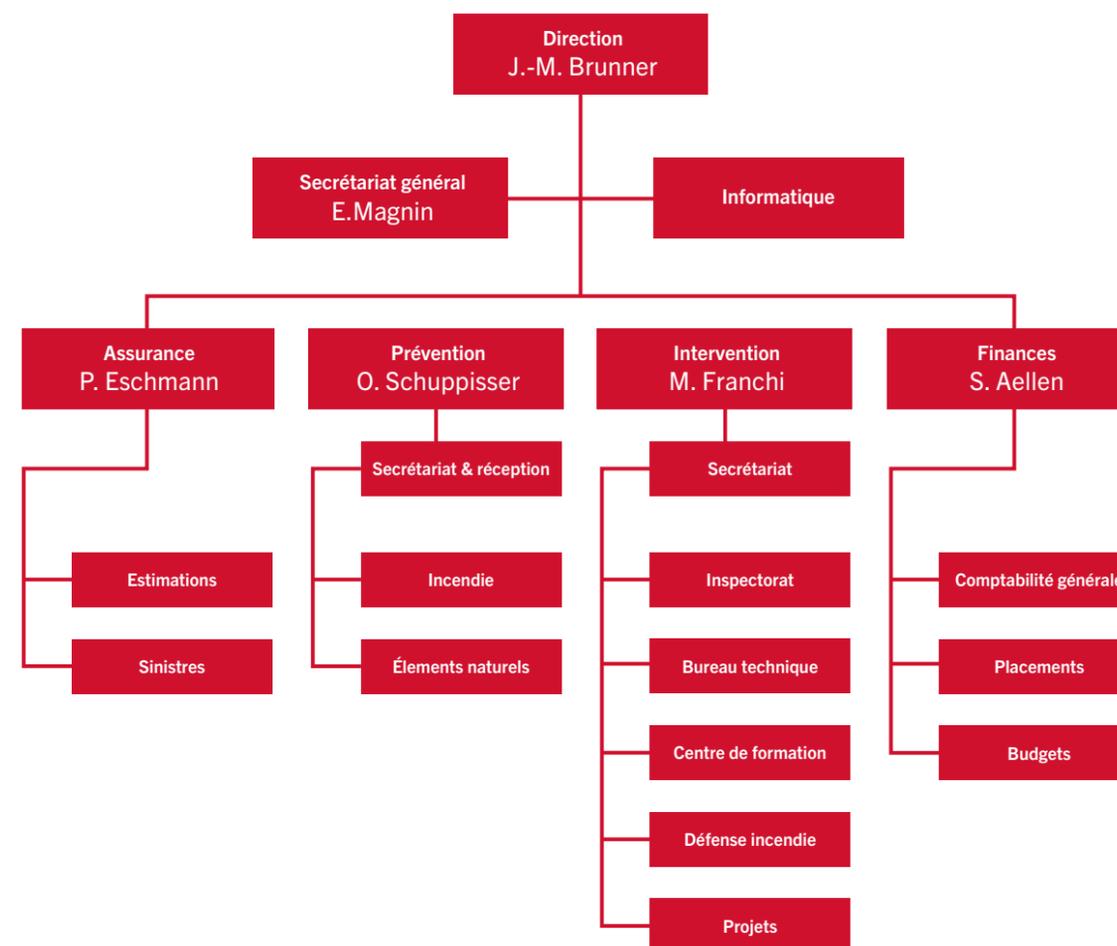
CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2024, la composition de la Chambre d'assurance immobilière est la suivante:

Président	M. le conseiller d'État, Alain Ribaux , Neuchâtel
Vice-présidente	Mme Manuela Surdez , La Chaux-de-Fonds
Membres	Mme Katia Guillod , Fontaines Mme Valérie Patthey , Môtiers M. Yanis Callandret , Neuchâtel M. Denis Clerc , La Chaux-de-Fonds M. Thierry Grosjean , Auvernier

Étant donné sa décision de ne pas briguer un quatrième mandat lors des élections cantonales, l'exercice 2024 aura été le dernier entièrement réalisé sous la présidence de M. le conseiller d'Etat A. Ribaux. En fonction depuis 2013, il aura conduit l'ECAP au travers de plusieurs épisodes marquants de son histoire, de l'intégration des sapeurs-pompiers en 2013 à la tempête de La Chaux-de-Fonds en 2023. Sa présidence pragmatique, efficace et attentive sous l'angle financier aura permis à l'ECAP de pleinement jouer son rôle d'établissement de droit public, respectant à la fois les principes de l'Etat tout en profitant de son autonomie pour mener efficacement de nombreux projets au profit de la population neuchâteloise.

ORGANIGRAMME



EXPERTS EXTERNES

Yves Affolter	Neuchâtel
Cédric Aklin	Bevaix
Denis Bongini	Chaumont
Géraldine Chapatte	Les Bois
Denis Cherbuin	Môtiers
Olivier Ciampi	La Chaux-de-Fonds
Karin Davies	La Chaux-de-Fonds
Silvia de Oliveira	Fleurier
Fabienne Denoréaz Paul	Neuchâtel
Michaël Desales	Neuchâtel
Sophie Erard	Le Landeron
André Escobar	Neuchâtel
Christophe Farine	Valangin
Sabine Girardin	La Chaux-de-Fonds
Florence Hippenmeyer	Chaumont
Mark Hübscher	Neuchâtel
Florian Kocher	Neuchâtel
Olivier Kohli	Le Pâquier
Delphine Liefroy	Bevaix
Vincent Mortilla	Cornaux
Martin Mouzo	Cormondrèche
Sabrina Pais	Neuchâtel
Chantal Prémat Allanfranchini	Neuchâtel
Mélanie Rodriguez	Cernier

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

La Chaux-de-Fonds



RÉSULTATS GÉNÉRAUX

L'adoption par l'ECAP, il y a plus de 10 ans, des recommandations SwissGAAP a entraîné une volatilité accrue des résultats annuels. Ces principes comptables obligent en effet l'ECAP à donner une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats. En raison de l'interdiction de constituer des réserves latentes ou non spécifiquement affectées, le résultat annuel se reflète directement dans la variation du capital de l'établissement. Seules des provisions pour risques liés aux placements de capitaux ainsi que des provisions techniques pour fluctuation et sécurité sont autorisées, en raison des spécificités de l'activité d'assureur.

C'est ainsi qu'après la perte historique de l'année 2023 (24.1 millions de francs), la conjonction d'une sinistralité basse et d'un bon rendement des capitaux investis permet de clore l'exercice 2024 avec un bénéfice remarquable de 26'682'947 francs.

ASSURANCE

Les produits de l'assurance issus des primes sont en progression de 5.5% pour un total de 30.09 millions de francs, reflétant l'effet de l'adaptation de l'indice au prix de la construction.

La charge nette des sinistres est en forte baisse par rapport à 2023 (-68.70%). Elle retrouve ainsi un niveau proche de celui de 2022, qui n'avait été marqué par aucun événement extraordinaire. Par contre, les primes payées au titre de la réassurance augmentent sensiblement en raison de la sinistralité des dernières années, la hausse moyenne atteint 17.8% et elle est particulièrement élevée pour la réassurance des sinistres dus aux éléments naturels qui augmentent de 35%.

Les autres charges d'exploitation sont extrêmement stables, enregistrant même une légère baisse de 1.8%.

Le résultat technique présente un excédent de recettes de 6.6 millions de francs, à mettre en parallèle des 24.6 millions de perte en 2023.

PRÉVENTION

Frais de communication en baisse, charges d'informatique en hausse, mais une stabilité globale des dépenses (1.8%) par rapport à 2023. L'exercice 2024 de la prévention traduit bien les points forts de l'activité, à savoir le passage de la campagne «Pas dans ma maison» d'une phase de lancement à une consolidation et un effort accru mis sur la plateforme ECAPrev.

Le versement des diverses subventions au titre de la protection contre les incendies et les éléments naturels sont stables, mais les engagements au titre des promesses augmentent de 172'000 francs après une forte baisse l'année précédente.

Le solde positif de l'activité permet une attribution au fonds pour la prévention des dommages de 0.988 million de francs.

INTERVENTION

Les produits progressent globalement de 3.37%, malgré une baisse ponctuelle des loyers encaissés pour la mise à disposition des véhicules aux régions de défense incendie. La contribution des assureurs privés au travers du «sou d'extinction» atteint les 1.28 million de francs. Les facturations de prestations liées à l'organisation de cours pour des tiers et de mise à disposition d'infrastructures progressent de 8.4% à plus de 308'000 francs.

À l'exception d'une hausse des frais de locaux découlant de l'amortissement des investissements réalisés à la piste de la Presta, les autres charges d'exploitation du secteur baissent de 3.0%.

Si les subventions versées aux sapeurs-pompier pour la formation, le matériel et les véhicules sont stables, le soutien de l'ECAP aux adductions d'eau (paiements et promesses) a fortement augmenté, passant de 368'000 francs en 2023 à 614'000 en 2024.

Avec un excédent de charges de 1.26 million de francs, prélevé au fonds pour l'intervention, la réduction de ce fonds se poursuit selon la planification financière établie.

MISSIONS DE SECOURS

Les comptes 2024 des missions de secours affichent un résultat tout à fait réjouissant pour les communes qui en assurent le financement. En effet les charges se révèlent sensiblement inférieures au budget (-2.44%) et, surtout, les produits dépassent de 7.5% les prévisions. L'intégration différée des missions communautaires sanitaires dans les comptes est un facteur faussant quelque peu la comparaison, mais qui ne suffit pas à expliquer l'écart.

Au chapitre des produits, la principale variation provient de la refacturation des interventions aux responsables d'événements. Bien que le tarif cantonal n'ait pas évolué depuis 2014, ce poste atteint un niveau record et dépasse pour la première fois le million de francs.

En ce qui concerne les charges, le haut niveau d'activité transparaît des comptes de frais d'intervention, de soldes des volontaires et d'entretien du matériel, celui-ci ayant été beaucoup sollicité. La variation des coûts d'amortissement et de location des véhicules est liée à des livraisons de véhicules budgétées en 2024 mais qui n'ont pas encore été réceptionnées et qui n'interviendront que sur l'exercice suivant.

PLACEMENTS DES CAPITAUX

Les produits issus des placements mobiliers et immobiliers atteignent 26.1 millions de francs dépassant ainsi de 26.5% la performance de 2023 qui était déjà considérée comme très bonne. La part des gains réalisés, par rapport aux variations de cours non encaissées, progresse de 41.7 à 44.7%.

334.4 MIOS

Conformément aux normes comptables SwissGAAP, la réestimation de cinq immeubles a été faite selon la méthode DCF, cette démarche a conduit à un amortissement de travaux d'entretien pour 1.33 millions de francs.

Le portefeuille de placements se monte à 334.4 millions de francs en très légère baisse (-0.72%), malgré les gains, en raison de prélèvements effectués pour assumer les charges de sinistres de 2023. Le bénéfice dégagé en 2024 atteint 22.1 millions de francs.

RÉVISION ET APPROBATION DES COMPTES

Pour la quatrième et dernière année de son mandat, la Fiduciaire Leitenberg & Associés SA a, à nouveau, réalisé sa révision en deux étapes. Au début du mois de décembre 2024, elle a mené un audit préliminaire centré sur le système de contrôle interne. Les entretiens et sondages réalisés à cette occasion ont principalement porté sur la définition de l'environnement de contrôle, les contrôles informatiques, les facturations de primes et d'abonnements, ainsi que les processus liés aux sinistres, aux subventions ainsi qu'aux finances.

L'audit comptable proprement dit et la révision des comptes 2024 ont eu lieu la semaine du 24 février.

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 2 avril 2025, en présence de l'auditeur.



leitenberg+associés

Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ci-après ECAP), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ECAP au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à son Règlement d'exécution.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, à l'article 9 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'article 6 de son Règlement d'exécution (RLAB) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'ECAP, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Chambre d'assurance immobilière relatives aux comptes annuels

La Chambre d'assurance immobilière est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Chambre d'assurance immobilière est responsable d'évaluer la capacité de l'ECAP à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'ECAP à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Chambre d'assurance immobilière a l'intention de liquider l'ECAP ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Olivier Corbort Agent fiduciaire avec brevet fédéral Expert-réviseur agréé	Joane Meyrat Expert-comptable diplômée Expert-réviseur agréé	 Membre d'EXPERTSuisse ASR n° 300658	Av. Léopold-Robert 75 2301 La Chaux-de-Fonds +41 32 910 93 33
Jacques Rais Expert-comptable diplômé Expert-réviseur agréé	Alexandra Bloche Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax Expert-réviseur agréé	Membre FIDUCIAIRE SUISSE CHC 102.251.663 FVA www.leitenberg.net	Vy-d'Etra 33a 2000 Neuchâtel +41 32 725 32 27



leitenberg+associés

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 726a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 2 avril 2025

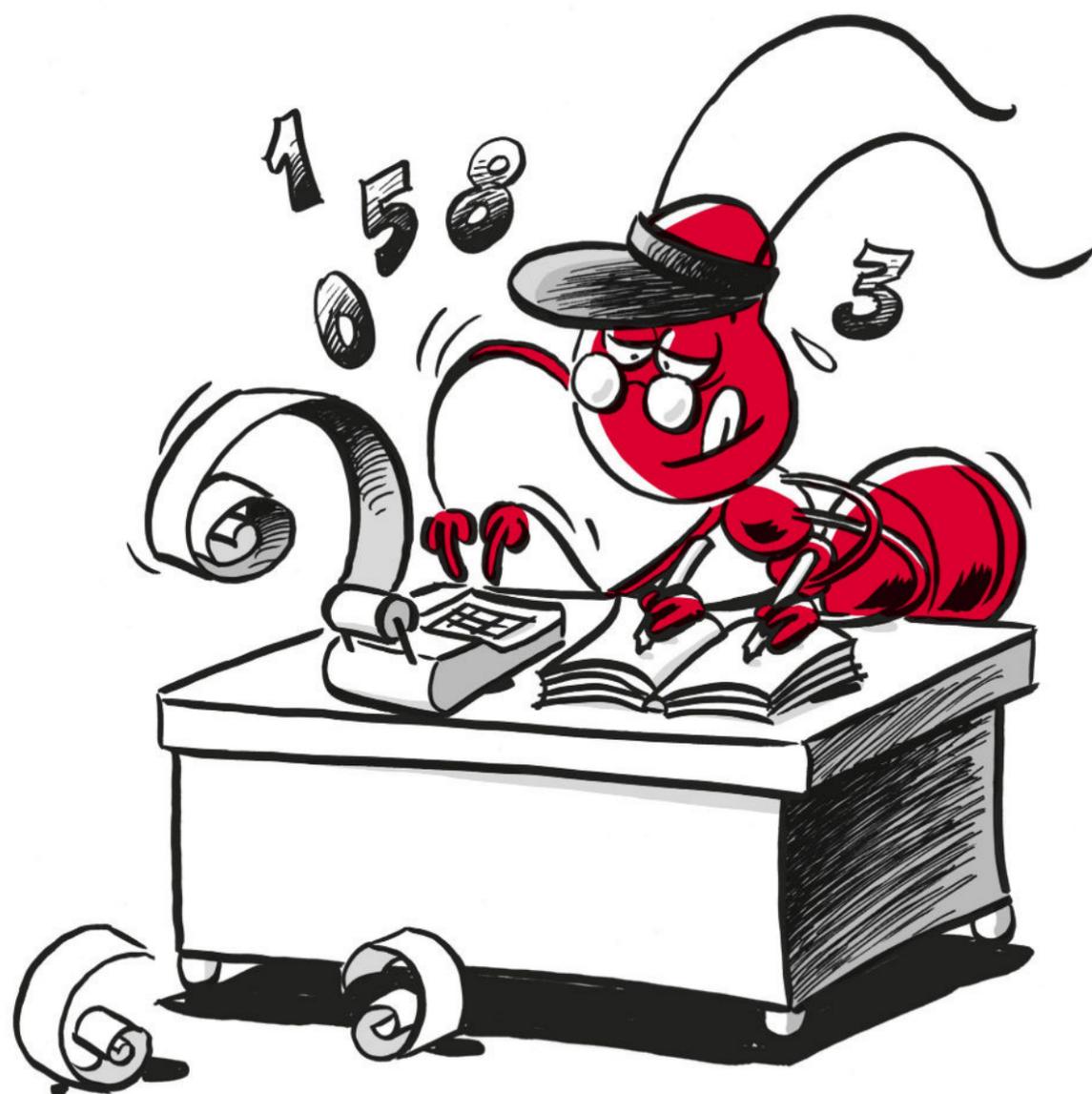
Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Zozan Kulusari
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)





Chiffres en milliers de francs

Annexes	31.12.2024	31.12.2023	Variation
---------	------------	------------	-----------

ACTIF**ACTIFS IMMOBILISÉS**

Placements de capitaux	1	334 436	336 872	-2 436
Participations	2	8 367	8 412	-45
Immobilisations incorporelles	3	554	768	-214
Immobilisations corporelles		16 854	16 191	663
Total actifs immobilisés		360 210	362 243	-2 032

ACTIFS CIRCULANTS

Actifs de régularisation	4	1 033	4 405	-3 371
Créances	5	2 431	1 867	564
Liquidités		18 378	13 685	4 693
Total actifs circulants		21 842	19 956	1 886
TOTAL ACTIF		382 052	382 199	-147

PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

Réserves provenant des bénéfices accumulés		194 541	218 656	-24 115
Résultat net		26 683	-24 115	52 798
Total capitaux propres		221 224	194 541	28 683

CAPITAUX ÉTRANGERS

Provisions techniques d'assurance	6	689	25 524	-24 835
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	45 679	44 317	1 362
Provisions non techniques	8	53 528	51 664	-136
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	46 959	48 863	-1 903
Passifs de régularisation	10	8 799	7 909	890
Dettes	11	5 173	9 381	-4 208
Total capitaux étrangers		160 828	187 658	-26 830
TOTAL PASSIF		382 052	382 199	-147

Chiffres en milliers de francs

	Annexes	2024	2023	Variation
Produits des primes nettes d'assurance		30 093	28 521	1 572
Primes de la réassurance	12	-5 635	-4 785	-851
Primes acquises pour propre compte		24 458	23 737	721
Charges nettes des sinistres	13	-11 347	-36 251	24 904
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14	-1 348	-6 817	5 469
Charges d'exploitation	15	-5 184	-5 313	129
Autres produits d'exploitation		48	50	-2
Autres charges d'exploitation		-26	0	-26
Résultat technique	16	6 601	-24 594	31 196
Produits pour la prévention		5 071	4 779	291
Charges pour la prévention		-4 083	-4 158	74
Variation des provisions non techniques pour la prévention		-987	-622	-366
Résultat pour la prévention des dommages	17	0	0	0
Produits pour l'intervention		8 390	8 122	268
Charges pour l'intervention		-9 732	-9 166	-566
Variation des provisions non techniques pour l'intervention		1 342	1 044	298
Résultat pour l'intervention	18	0	0	0
Produits pour les missions de secours		3 904	2 843	1 061
Charges pour les missions de secours		-3 697	-2 898	-799
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours		-207	55	-262
Résultat pour les missions de secours	19	0	0	0
Produits des placements de capitaux	20	24 804	21 473	3 331
Charges des placements de capitaux	21	-4 626	-6 631	2 005
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22	20 178	14 842	5 336
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23	1 903	-14 363	16 266
Résultat des placements de capitaux		22 082	480	21 602
Résultat d'exploitation		28 683	-24 115	52 798
Résultat hors exploitation	24	-2 000	0	-2 000
RÉSULTAT NET		26 683	-24 115	52 798





La Chaux-de-Fonds

Chiffres en milliers de francs

2024

2023

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF À L'EXPLOITATION

Résultat net	26 683	-24 115
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	3 349	4 314
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-20 816	-15 931
Amortissements sur immobilisations incorporelles	448	564
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 777	2 443
Variation des provisions techniques d'assurance	-24 835	8 750
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	1 362	7 010
Variation des provisions non techniques	-1 864	-8
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-1 903	14 363
Variation des créances	-564	387
Variation des actifs de régularisation	3 371	-3 702
Variation des dettes	-4 208	3 239
Variation des passifs de régularisation	890	7 239
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	-11 581	4 554

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Investissements en placements de capitaux	-153 531	-212 707
Désinvestissements en placements de capitaux	173 435	205 448
Investissements en immobilisations incorporelles	-234	-499
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-3 440	-5 398
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	70
Investissements en participations	0	-333
Désinvestissements en participations	45	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	16 274	-13 417

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	4 693	-8 863

VARIATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie au 01.01	13 685	22 548
Somme des flux de trésorerie	4 693	-8 863
TRÉSORERIE AU 31.12	18 378	13 685

Chiffres en milliers de francs

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital propre au 01.01.2024	194 541
Résultat net 2024	26 683
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2024	221 224
<hr/>	
Capital propre au 01.01.2023	218 656
Résultat net 2023	-24 115
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2023	194 541



Môtiers





ANNEXES

La Chaix-de-Fonds

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CPCN	Caisse de pension du canton de Neuchâtel
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (flux de trésorerie actualisés)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

Principes de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Établissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à:

		2024	2023
EUR	1	0.9395	0.9289
USD	1	0.9078	0.8414
JPY	100	0.5768	0.5965
CAD	1	0.6309	0.6335
NOK	100	0.0797	0.0827
GBP	1	1.1364	1.0716
SGD	1	0.6642	0.6378
SEK	1	0.0819	0.0834
DKK	1	0.1259	0.1246
AUD	1	0.5615	0.5742
HKD	1	0.1168	0.1077

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**
Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.
- **Titres**
L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.
- **Immeubles**
À l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté. Pour trois objets (Cadolles 7, Cadolles 9 et Verger-Rond), le principe de valorisation n'est pas la méthode DCF. Il existe en effet pour ces 3 immeubles une convention de reprise par l'Etat de Neuchâtel qui prévoit une possibilité de rachat au coût d'investissement réduit de 1 % par année.
- **Constructions en cours**
Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: **4 ans**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000 francs. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: **50 ans**

Mobilier et installations: **5 ans**

Gros véhicules de défense incendie: **12 ans**

Petits véhicules de défense incendie: **8 ans**

Véhicules missions de secours: **Selon planification stratégique**

Autres véhicules: **4 ans**

Matériel informatique: **3 ans**

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.
- Provision pour autres frais de personnel.

- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).
- Provision constituée relative à la campagne de ruissellement des éléments naturels.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de ces provisions, défini dans le règlement de placement, est basé sur l'allocation effective au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Cette provision a atteint sa valeur cible.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2024	57 730	26 417	78 899	14 094	32 571	101 117	22 517	1 043	2 485	336 872
Entrées de valeur	11 142	3 226	16 441	-13 755	4 134	23 052	4 162	2 852	102 276	153 531
Sorties de valeur	-17 008	-11 041	0	0	-5 521	-29 996	-9 609		-100 259	-173 435
Bénéfices non réalisés	2 286	3 021	0	0	4 621	3 791	681	0	46	14 446
Pertes non réalisées	-1 517	-31	0	0	-6	-85	-301	0	-23	-1 964
Bénéfices réalisés	2 031	1 188	0	0	1 277	1 570	229	13	63	6 370
Pertes réalisées	-66	-93	0	0	-9	-85	-151	0	-981	-1 385
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2024	54 599	22 687	95 340	339	37 068	99 363	17 527	3 907	3 607	334 436

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2023	47 630	20 685	77 905	9 010	31 301	86 688	14 035	1 150	29 593	317 997
Entrées de valeur	14 395	13 968	993	5 084	7 201	32 309	16 380	0	122 376	212 707
Sorties de valeur	-7 753	-9 921	0	0	-7 271	-24 002	-7 824	-115	-148 563	-205 448
Bénéfices non réalisés	2 795	2 196	0	0	1 416	4 915	705	0	2	12 029
Pertes non réalisées	-295	-498	0	0	-500	-47	-744	0	-47	-2 130
Bénéfices réalisés	1 155	355	0	0	841	1 300	197	8	45	3 901
Pertes réalisées	-197	-369	0	0	-416	-46	-234	0	-921	-2 184
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2023	57 730	26 417	78 899	14 094	32 571	101 117	22 517	1 043	2 485	336 872

03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2024	768	768	471	4 725	1 175	348	84	0	9 388	16 191
Valeur d'acquisition au 01.01.	2 856	2 856	1 272	9 232	2 500	777	162	230	11 861	26 035
Entrées de valeurs	234	234	14	234	57	24	29	0	3 083	3 440
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	3 090	3 090	1 286	9 465	2 556	801	191	230	14 944	29 474
Ajustements cumulés au 01.01.	-2 088	-2 088	-801	-4 507	-1 325	-429	-78	-230	-2 473	-9 844
Amortissements	-448	-448	-123	-824	-175	-100	-36	0	-1 520	-2 777
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-2 536	-2 536	-924	-5 331	-1 500	-529	-114	-230	-3 993	-12 620
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2024	554	554	362	4 135	1 057	272	77	0	10 951	16 854

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2023	834	834	462	5 233	1 257	67	56	0	6 232	13 307
Valeur d'acquisition au 01.01.	2 357	2 357	1 142	8 926	2 408	372	103	230	7 527	20 707
Entrées de valeurs	499	499	130	306	92	405	60	0	4 405	5 398
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	-70	-70
Valeur d'acquisition au 31.12.	2 856	2 856	1 272	9 232	2 500	777	162	230	11 861	26 035
Ajustements cumulés au 01.01.	-1 524	-1 524	-680	-3 693	-1 151	-305	-47	-230	-1 295	-7 401
Amortissements	-564	-564	-121	-814	-175	-124	-31	0	-1 178	-2 443
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-2 088	-2 088	-801	-4 507	-1 325	-429	-78	-230	-2 473	-9 844
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2023	768	768	471	4 725	1 175	348	84	0	9 388	16 191

02

2024 2023

Participation - chiffres en milliers de francs**8 367 8 412**L'ECAP est membre de la société simple du POOL
(selon l'art.530 et suivants CO).

8 367 8 412

04

Actifs de régularisation - chiffres en milliers de francs**1 033 4 405**

Mise de fonds POOL	0	1 158
Intérêts courus	570	534
Divers	464	2 713

05

Créances - chiffres en milliers de francs**2 431 1 867**

Impôt anticipé	546	456
Créances primes	290	381
Créances diverses	1 595	1 030

06

Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

	01.01.2024	Attributions	Utilisations	31.12.2024
Sinistres Feu bruts	10 775	0	-4 179	6 596
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	10 680	0	-4 179	6 501
Sinistres Eléments naturels bruts	113 595	0	-51 456	62 139
- part de la réassurance	-35 315	34 372	0	-943
Sinistres Eléments naturels nets	78 281	34 372	-51 456	61 197
Contribution nette à la CIREN	-63 437	-1 157	-2 415	-67 009
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	25 524	33 215	-58 050	689

	01.01.2023	Attributions	Utilisations	31.12.2023
Sinistres Feu bruts	11 591	0	-815	10 775
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	11 496	0	-815	10 680
Sinistres Eléments naturels bruts	27 253	86 343	0	113 595
- part de la réassurance	-17 445	0	-17 870	-35 315
Sinistres Eléments naturels nets	9 808	86 343	-17 870	78 281
Contribution nette à la CIREN	-4 530	-844	-58 063	-63 437
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	16 773	85 499	-76 748	25 524

07

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
Etat au 01.01.2024	7 112	22 500	14 705	44 317
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	1 562	225	0	1 787
Dissolutions	0	0	-425	-425
Etat au 31.12.2024	8 674	22 725	14 280	45 679
Etat au 01.01.2023	6 845	15 594	14 868	37 307
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	267	6 906	0	7 173
Dissolutions	0	0	-162	-162
Etat au 31.12.2023	7 112	22 500	14 705	44 317

Réserves nécessaires	2024	2023
Obligations envers la CIREN	22 725	22 500
Obligations statutaires envers l'UIR	8 674	7 112
Obligations envers le POOL	14 280	14 705
Total des réserves nécessaires	45 679	44 317
Déjà en réserve selon bilan	-45 679	-44 317
Total des réserves manquantes	0	0

08

Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2024	Attributions	Dissolutions	31.12.2024
Fonds pour l'intervention	28 411	0	-1 261	27 151
Fonds pour la prévention	10 329	988	0	11 318
Fonds d'actions spéciales	3 328	2 000	-82	5 246
Provision à la campagne EN ruissellement	3 929	0	-173	3 756
Provision promesses pour subventions	1 935	289	0	2 224
Provision vacances et heures supplémentaires	185	0	-45	140
Provision autres frais de personnel	78	0	0	78
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 351	0	-60	1 291
	49 547	3 277	-1 620	51 204
Fonds des missions de secours	2 118	317	-110	2 325
Total	51 664	3 594	-1 730	53 528

	01.01.2023	Attributions	Dissolutions	31.12.2023
Fonds pour l'intervention	29 456	0	-1 044	28 411
Fonds pour la prévention	13 074	0	-2 744	10 329
Fonds d'actions spéciales	3 328	0	0	3 328
Provision à la campagne EN ruissellement	0	4 000	-71	3 929
Provision promesses pour subventions	2 354	0	-419	1 935
Provision vacances et heures supplémentaires	77	108	0	185
Provision CPCN (ex. Prévoyance.ne)	0	78	0	78
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 212	139	0	1 351
	49 500	4 326	-4279	49 547
Fonds des missions de secours	2 172	0	-55	2 118
Total	51 672	4 326	-4333	51 664

09

Provision pour risques liés aux placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

01.01.24	Attributions	Dissolutions	31.12.24
48 863	0	-1 903	46 959

01.01.23	Attributions	Dissolutions	31.12.23
34 500	14 363	0	48 863

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2024	78.68%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2024	94.93%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le calcul de cette provision est défini dans le règlement de placement.

Provision en pourcent des placements de capitaux	14.04%
Représentant un montant de	46 959
Provision à fin 2023	48 863

	2024	2023
Provision nécessaire au 31.12	-46 959	-48 863
Déjà mis en réserve selon bilan	46 959	48 863
Ecart par rapport à la valeur cible	0	0

10

2024 2023

Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

	8 799	7 909
Primes encaissées d'avance	6 241	5 747
Passifs transitoires	2 558	2 160
Autres passifs transitoires	0	2

11

Dettes - chiffres en milliers de francs

5 170 9 382

Engagement envers des réassureurs	0	3 539
UIR	0	2 381
POOL	0	1 158
Engagements envers des organisations liées	13	27
OFROU	0	0
SSCM	13	27
Autres dettes	5 160	5 816
(dont dette LPP)	86	82

12

Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

-5 635 -4 785

UIR primes de réassurance Feu	-1 102	-1 054
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-3 551	-2 632
POOL mise de fonds	-1 158	-1 099
UIR bonus prime	176	0

13

	2024	2023
Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs	-11 347	-36 251
Charges nettes Feu	-4 084	-7 247
Charges nettes Éléments naturels	-17 978	-122 259
Produits de la réassurance	10 412	93 201
Recours sur sinistres	304	55

14

	2024	2023
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs	-1 348	-6 817
Provision rabais s/primes futures	0	0
Provision CIREN	-225	-6 906
Pool dommages sismiques	425	162
Engagement statutaire UIR	-1 562	-267
Participation au capital du Pool	-45	333
Attribution/prélèvement à la provision spéciale pour dommages non couverts	60	-139

15

	2024	2023
Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs	-5 184	-5 313
Pool technique	-1 330	-1 418
Pool administratif	-1 986	-2 016
Autres charges d'exploitation	-1 868	-1 878

INFORMATIONS SECTORIELLES

Assurance

16

	2024	2023	Variation
Résultat technique - chiffres en milliers de francs			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	30 093	28 521	1 572
Primes de la réassurance	-5 635	-4 785	-851
Primes nettes d'assurance	24 458	23 737	721
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3 780	-7 192	3 412
Part de la réassurance	0	0	0
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-3 780	-7 192	3 412
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	-17 978	-122 259	104 281
Part de la réassurance	10 412	93 201	-82 789
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	-7 566	-29 059	21 492
Total net des charges liées aux sinistres	-11 347	-36 251	24 904
Modification provision spéciale dommages non couverts	60	-139	199
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-1 408	-6 678	5 270
Charges d'exploitation			
Salaires	-6 280	-6 543	263
Charges sociales	-1 290	-1 265	-25
Autres charges de personnel	4 254	4 372	-118
Total des charges de personnel	-3 316	-3 435	120
Charges des locaux	-242	-241	0
Charges d'administration	-617	-510	-107
Charges d'informatique	-1 010	-1 126	117
Total des charges administratives	-1 868	-1 877	9
Total des charges d'exploitation	-5 184	-5 313	129
Autres produits d'exploitation	48	50	-2
Autres charges d'exploitation	-26	0	-26
Résultat technique	6 601	-24 594	31 196

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

17

2024 2023 Variation

Prévention - chiffres en milliers de francs

	2024	2023	Variation
Produits			
Contribution pour la prévention	4 973	4 666	307
Autres recettes	98	114	-16
Total des produits	5 071	4 779	291
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-340	-414	74
Subsides pour mesures constructives et techniques	-932	-926	-6
ECAPi	-12	-26	14
Frais prévention Éléments naturels	-155	-594	440
Frais de personnel et administratifs	-2 646	-2 197	-449
Total des charges	-4 083	-4 158	74
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-988	-1 256	267
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	4 000	-4 000
Attribution à la provision pour la campagne EN ruissellement	0	-4 000	4 000
Prélèvement à la provision pour la campagne EN ruissellement	173	71	102
Variation provision promesses pour subventions	-172	563	-735
Total variation des provisions non techniques	-987	-622	-366
Résultat pour la prévention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Intervention

18

2024 2023 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

	2024	2023	Variation
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5 636	5 288	348
Contribution des assureurs privés	1 282	1 094	188
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	498	550	-53
Autres recettes	924	1 140	-216
Total des produits	8 390	8 122	268
Charges			
Subventions véhicules	-569	-560	-9
Subventions matériel	-411	-359	-52
Subventions formation et équipement personnel	-1 532	-1 529	-4
Centrale d'alarme et d'engagement	0	0	0
Subventions pour les constructions et locaux	-3	-1	-2
Subventions aux SIS et régions	-32	-26	-5
Subvention pour adductions	-614	-368	-246
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-11	-16	5
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-7	-29	21
Frais inspectariat	-26	-24	-1
Frais logistique	-2 610	-2 281	-329
Frais bureau technique	-27	-5	-22
Frais informatique	-401	-449	48
Frais de personnel et administratifs	-3 209	-3 345	136
Divers	-280	-173	-107
Total des charges	-9 732	-9 166	-566
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	82	0	82
Ajustement au fonds pour l'intervention	1 261	1 044	217
Total variation des provisions non techniques	1 342	1 044	298
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Missions de secours

19

Chiffres en milliers de francs

	2024	2023	Variation
Produits			
Facturation aux communes	2 257	1 609	648
Contribution OFROU	454	454	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	51	51	0
Facturation interventions	1 006	640	366
Contribution cantonale	50	50	0
Conventions diverses	58	30	28
Autres recettes	23	3	20
Total des produits	3 904	2 843	1 061
Charges			
Charges salariales	-2 270	-1 579	-692
Formation	-180	-219	39
Mandat, étude et honoraires	-12	-15	4
Locaux	-124	-123	-1
Frais d'interventions	-110	-39	-70
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-60	-50	-10
Véhicules	-423	-357	-66
Equipement et matériel	-215	-211	-4
Centrale d'alarme	-150	-150	0
Frais gestion et inspectorat	-97	-97	0
Frais divers	-56	-56	1
Total des charges	-3 697	-2 898	-799
Variation des provisions non techniques			
Attribution/prélèvement au fonds des missions de secours	-317	4	-321
Attribution/prélèvement au fonds des missions de secours réservé	110	51	59
Total variation des provisions non techniques	-207	55	-262
Résultat des missions de secours	0	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

	2024	2023
Produits des placements de capitaux	24 804	21 473
Produits des actions suisses	4 317	3 950
Dividendes	853	907
Gains réalisés	1 178	249
Gains non réalisés	2 286	2 795
Produits des actions étrangères	4 209	2 551
Dividendes	93	191
Gains réalisés	1 095	163
Gains non réalisés	3 021	2 196
Produits des immeubles	3 989	5 543
Produits	5 316	4 716
Revalorisation du parc immobilier	638	827
Dévalorisation du parc immobilier	-1 965	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers	5 898	2 256
Dividendes	399	429
Gains réalisés	878	411
Gains non réalisés	4 621	1 416
Produits des obligations suisses	5 361	6 215
Produits des intérêts	1 130	989
Gains réalisés	439	311
Gains non réalisés	3 791	4 915

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

Produits des placements de capitaux

	2024	2023
Produits des obligations étrangères	909	903
Produits des intérêts	221	176
Gains réalisés	8	21
Gains non réalisés	681	705
Autres titres	0	0
Dividendes	0	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Prêts	13	8
Produits des intérêts	13	8
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	109	47
Produits des intérêts	0	3
Gains réalisés	63	42
Gains non réalisés	46	2

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

Charges sur placements de capitaux

	2024	2023
Charges sur placements de capitaux	-4 626	-6 631
Charges sur actions suisses	-1 583	-492
Pertes réalisées	-66	-197
Pertes non réalisées	-1 517	-295
Charges sur actions étrangères	-124	-867
Pertes réalisées	-93	-369
Pertes non réalisées	-31	-498
Charges sur immeubles	-1 278	-2 318
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-1 278	-1 071
Frais de transformation	0	-1 247
Charges sur fonds immobiliers	-15	-916
Pertes réalisées	-9	-416
Pertes non réalisées	-6	-500
Charges sur obligations suisses	-170	-93
Pertes réalisées	-85	-46
Pertes non réalisées	-85	-47
Charges sur obligations étrangères	-452	-977
Pertes réalisées	-151	-234
Pertes non réalisées	-301	-744
Autres titres	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Alternatifs	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2024	2023
Charges sur placements de capitaux		
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-133	-216
Pertes réalisées	-110	-169
Pertes non réalisées	-23	-47
Charges liées aux placements de capitaux	-871	-752
Frais gestion	-871	-752
Frais de transactions	0	0

22

Résultat des placements de capitaux
avant variation des provisions

	20 178	14 842
Résultat des actions suisses	2 734	3 458
Résultat des actions étrangères	4 085	1 685
Résultat des immeubles	2 711	3 225
Résultat des fonds immobiliers	5 883	1 340
Résultat des obligations suisses	5 191	6 122
Résultat des obligations étrangères	457	-75
Résultat des autres titres	0	0
Résultat des prêts	13	8
Résultat des liquidités	-24	-169
Charges liées aux placements de capitaux	-871	-752

23

Variation des provisions pour risques liés
aux placements de capitaux

1 903 -14 363

HORS EXPLOITATION

Chiffres en milliers de francs

24

	2024	2023
Résultat hors exploitation	-2 000	0
Redevance Etat (en application art. 89 LAB)	0	0
Attribution au fonds d'actions spéciales	-2 000	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

	2024 CHF (indice 131)	2023 CHF (indice 124)
Valeurs d'assurance - Incendie		
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	3'866'430.00	2'732'203.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	2'278'646.00	2'156'887.00
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	6'139'182.00	5'811'134.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	4'307'367.00	4'077'204.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'898'674.00	2'743'783.00
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5'951'185.00	5'633'184.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	7'514'404.00	7'112'870.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'836'483.00	2'684'915.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	161'479.00	152'850.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	9'771'456.00	9'249'316.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	6'149'300.00	3'966'949.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	3'028'090.00	2'876'758.00
Immeuble, Rue du Parc 9bis-9te, La Chaux-de-Fonds	15'109'407.00	14'302'034.00
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'934'269.00	3'724'042.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	7'612'556.00	7'119'492.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 9, Neuchâtel	11'617'150.00	0
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	8'152'018.00	7'716'413.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'977'415.00	6'604'576.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15a, La Chaux-de-Fonds	1'312'035.00	1'241'926.00
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	11'170'221.00	10'621'342.00
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	14'983'881.00	1'122'305.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'763'475.00	3'562'373.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'546'992.00	3'357'458.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'752'373.00	3'551'864.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'499'071.00	1'418'967.00
Total	148'333'559.00	113'540'845.00

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «CPCN») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN (ex. Prévoyance.ne) a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

La part du découvert technique imputable à l'ECAP au 01.01.25 est de CHF 4'272'543.– (01.01.24: CHF 5'265'766.–).

Le degré de couverture passe ainsi au 31.12.2024 à 81.8% (31.12.2023: 77.4%).

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est diminuée d'autant passant au 31.12.24 à CHF 4'272'543.– (31.12.2023: CHF 5'265'766.–).

AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Huit litiges sont ouverts au 31.12.2024 qui ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives directes pour l'ECAP.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSPP),
- la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN),
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de natures juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

FIL ROUGE 2024

Passionnée de voyages et de nature, Séverine Amstutz est détentrice d'un diplôme artistique. Elle travaille comme graphiste, dans le domaine de la publicité.

Depuis trois ans, elle réalise des illustrations de style néo-vintage, initialement de son village, puis du canton et, plus récemment, de toutes régions en Suisse.

© Séverine Amstutz
www.sa-illustrations.ch

IMPRESSUM

Réalisation graphique: Lemon.ch
Rédaction: ECAP Neuchâtel
Avril 2025



Place de la Gare 4 | 2002 Neuchâtel
T 032 889 62 22 | ecap@ne.ch
www.ecap-ne.ch